



CONSEIL DU 10^e ARRONDISSEMENT
Séance du 30 juin 2026

Procès-verbal

L'an deux mil vingt-six, le 30 juin à 18h30, le Conseil du 10^e arrondissement, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'arrondissement, dans la Salle des Mariages, sous la présidence de Mme Alexandra CORDEBARD, Maire d'arrondissement.

Date de la convocation : 24/06/26

Étaient présent-es : Mme Marion BEAUVALET ; M. Raphaël BONNIER ; Mme Enora BRETON ; M. Louis CANTUEL ; Mme Alexandra CORDEBARD ; M. Maxime CROSNIER ; Mme Awa DIABY ; Mme Pauline FERARY-BERTHELOT, M. Bertil FORT ; M. Élie JOUSSELLIN ; Mme Charlotte NENNER ; Mme Laurence PATRICE ; M. Sylvain RAIFAUD ; M. Paul SIMONDON.

Absent-es excusé-es : Mme Pauline JOUBERT a donné le pouvoir à M. Paul SIMONDON ; M. Éric ALGRAIN ; Mme Philomène JUILLET ; M. Antoine JUMEL ; Mme Valentine SERINO.

TABLE DES MATIÈRES

Délibérations ayant fait l'objet d'une demande d'inscription à l'ordre du jour ou d'une inscription d'office.....	5
10-2026-27 – Désignation du secrétariat de séance	5
10-2026-28 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du mardi 2 juin 2026	5
10-2026-30 – Adoption de la procédure d'urgence	5
<i>QUESTION DE PRE-CONSEIL DÉPOSÉE PAR LES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES DU COLLÈGE DE LA GRANGE-AUX-BELLE, POUR LE MAINTIEN D'UN POSTE D'ADJOINT ÉDUCATIF DU DISPOSITIF « ACTION COLLÉGIENS »</i>	<i>6</i>
<i>V10-2026-23 – VŒU DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE RELATIF AU MAINTIEN DU DISPOSITIF ACTION COLLÉGIENS</i>	<i>8</i>
<i>QUESTION DE PRE-CONSEIL DÉPOSÉE PAR L'ASSOCIATION ENSEMBLE NOUS SOMMES LE 10e, RELATIVE AU SOUTIEN FINANCIER À L'ACORT</i>	<i>10</i>
Débat organisé (art. 28 du règlement intérieur) relatif à la canicule dans le 10 ^e , auquel sont rattachés la question orale Q10-2026-02 ainsi que les vœux V10-2026-22 et V10-2026-27.....	15
V10-2026-27 – VŒU DU GROUPE LES ÉCOLOGISTES RELATIF À LA CANICULE	17
V10-2026-22 – VŒU DU GROUPE PCF 10 ^e RELATIF À LA RÉQUISITION DES ÉQUIPEMENTS PRIVÉS RAFRAÎCHIS RECEVANT DU PUBLIC LORS DES ÉPISODES DE VIGILANCE CANICULE ORANGE ET ROUGE	19
10-2026-31 – Adoption du règlement intérieur du Conseil d'arrondissement du 10 ^e	27
10-2026-32 – Approbation du Budget supplémentaire 2026 de l'État spécial du 10 ^e arrondissement	32
10-2026-29 – Désignation de représentant.es du Conseil d'arrondissement au sein des conseils d'école des écoles élémentaires Chabrol et Louis Blanc.....	34
10-2026-15 – Désignation au minimum de 2 élus du Conseil d'arrondissement et de 2 personnalités qualifiées appelées à siéger au Conseil d'établissement du Conservatoire municipal du 10 ^e arrondissement.....	35
2026 DSOL 51 – Subventions (100 000 euros) à 8 associations et convention ou avenant à convention avec 6 d'entre elles, pour leurs actions de loisirs adaptés pour des personnes en situation de handicap et de répit pour les familles	35

2026 DAE 106 – Subventions (3 115 000 euros) et convention avec 100 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi.....	37
2026 DPE 21 – Subventions (124 000 euros) et 10 conventions avec 9 associations œuvrant à la sensibilisation au tri et à la réduction des déchets sur les « territoires zéro déchet »	38
2026 DEVE 27 – Subvention à 3 associations pour l'accompagnement des gestionnaires de la restauration collective et la sensibilisation à l'alimentation durable (175 000 euros).....	40
2026 DAC 80 – Subventions (65 000 euros), conventions avec les associations La Pop et La Caserne Éphémère.....	42
2026 DDCT 126 – Subventions (135 670 euros) à 35 associations pour le financement de 56 projets sur les quartiers Politique de la Ville parisiens (2ème enveloppe EDL 10)	44
2026 DAC 367 – Subvention (17 000 euros) à 6 associations au titre du fonds d'animation locale culture (FAL Culture) attribué au 10 ^e arrondissement et convention avec l'association Le Temps des Rues.....	44
Délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une demande d'inscription.....	47
2026 DAC 188 – Subventions (43 500 euros) à 11 formations chorales et orchestres, et à 1 fédération musicale.....	47
2026 DAC 191 – Subventions de fonctionnement (40 000 euros) à 10 associations de pratiques amateurs (musique, danse, théâtre) et signature de conventions	47
2026 DAC 262 – Subventions (27 000 euros) à 11 associations historiques dans le cadre de 11 conventions pluriannuelles d'objectifs signées en 2025.....	47
2026 DDCT 135 – Appel à projets Parcours Linguistiques à Visée Professionnelle 2026 – Subventions en fonctionnement (90 000 euros) à 4 associations	47
2026 DEVE 46 – Subventions d'investissement aux gestionnaires de la restauration collective dans le cadre du Plan Alimentation Durable 2022-2027 (appel à projet 2026)	47
2026 DFPE 253 – Approbation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance	47
2026 DFPE 254 – Avenant n° 1 au protocole transactionnel entre la Ville de Paris et le SDC du 210 rue Saint-Maur, Paris 10 ^e	47
2026 DJS 110 – Subventions (23 300 euros) à 3 associations sportives et 1 avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs (10 ^e)	47
2026 DPE 25 – Subventions (34 700 euros) et conventions avec 3 associations participant à la mise en réseau et à l'animation de sites de compostage de proximité	47

2026 DSOL 38 – Subventions (42 500 euros) à 13 associations pour leurs actions en direction de seniors résidant au sein des quartiers Politique de la Ville parisien, et signature d'une convention	47
2026 DSOL 92 – Subventions (33 300 euros) à 9 associations et conventions ou avenants n° 2 et 3 avec 3 d'entre elles, pour les évènements inclusifs, culturels et festifs	47
<i>V10-2026-26 – VŒU DU GROUPE LES ÉCOLOGISTES RELATIF AUX MOYENS NÉCESSAIRES À LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES MASCULINES À L'ÉGARD DES FEMMES ET DES ENFANTS</i>	48
<i>V10-2026-21 – VŒU DU GROUPE PCF 10^e RELATIF À UN HOMMAGE À PETER BROOK</i>	52
<i>V10-2026-24 – VŒU DE MARION BEAUVALET RELATIF À L'AFFICHAGE LIBRE D'OPINION DANS LE 10^e ARRONDISSEMENT</i>	53
<i>VŒU DE MARION BEAUVALET RELATIF À LA SALUBRITÉ PUBLIQUE ET L'ACCÈS AUX SANITAIRES</i>	58
<i>Q10-2026-02 – QUESTION ORALE DE BERTIL FORT, RELATIVE À LA SITUATION SUR LES QUAIS DU CANAL SAINT-MARTIN</i>	62

La séance est ouverte à 18h42.

Mme CORDEBARD ouvre la séance en remerciant le public nombreux présent en salle. Elle procède ensuite à l'appel nominatif des conseiller·ères en informant qu'Antoine JUMEL avait donné le pouvoir à Valentine SERINO mais que, cette dernière étant absente, son pouvoir tombe. En espérant que tous ses collègues se portent bien en dépit de la canicule éprouvante, Madame la Maire propose de démarrer le conseil par le vote des trois premières délibérations inscrites d'office à l'ordre du jour.

Délibérations ayant fait l'objet d'une demande d'inscription à l'ordre du jour ou d'une inscription d'office

10-2026-27 – Désignation du secrétariat de séance

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD propose de désigner, au bénéfice de l'âge, Enora BRETON comme secrétaire de séance.

Résultat du vote :

Nombre de conseiller·ères présent.es		14	
Nombre de voix exprimées		15	
POUR	15	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

10-2026-28 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du mardi 2 juin 2026

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

En l'absence de demandes de modification, **Mme CORDEBARD** propose d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du mardi 2 juin 2026.

Résultat du vote :

Nombre de conseiller·ères présent.es		14	
Nombre de voix exprimées		15	
POUR	15	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

10-2026-30 – Adoption de la procédure d'urgence

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD signale que 14 délibérations sont arrivées après la publication de l'ordre du jour initial. Elle invite ses collègues à adopter la procédure d'urgence qui permet de les voter, tout en espérant qu'à l'issue de l'été l'ensemble des services reprendront un rythme de travail plus conforme à la manière habituelle de travailler.

Résultat du vote :

Nombre de conseiller·ères présent·es		14	
Nombre de voix exprimées		15	
POUR	15	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

Mme CORDEBARD laisse la parole à la représentante des parents d'élèves du collège de la Grange-aux-Belles pour lire la première question de pré-conseil.

La représentante du conseil local FCPE de la Grange aux Belles et de l'association des parents d'élèves API GAB présente sa question de pré-conseil.

QUESTION DE PRE-CONSEIL DÉPOSÉE PAR LES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES DU COLLÈGE DE LA GRANGE-AUX-BELLE, POUR LE MAINTIEN D'UN POSTE D'ADJOINT ÉDUCATIF DU DISPOSITIF « ACTION COLLÉGIENS »

*Madame la Maire,
Mesdames, Messieurs les adjointes et les adjoints,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers d'arrondissement,*

Les représentants de parents d'élèves du collège de la Grange-aux-Belles souhaitent attirer votre attention sur la situation de Monsieur Bastien Barouh, poste d'adjoint éducatif intervenant dans le cadre du dispositif Ville de Paris « Action Collégiens », dont le maintien est aujourd'hui menacé ;

Le contrat de Bastien Barouh prend fin à l'issue de cette année scolaire. La Direction des Affaires Scolaires de la Ville de Paris n'a pas procédé à son renouvellement, souhaitant à ce poste des personnels titulaires ;

Or, ces derniers ne sont pas en nombre suffisant pour couvrir l'ensemble des postes dans les collèges bénéficiant de ce dispositif. Plusieurs collèges parisiens ne sont d'ailleurs pas ou plus pourvus, quand d'autres collèges sont sortis du dispositif et des postes budgétaires ;

À Paris, 3 adjoints éducatifs en CDD sont menacés dont 2 dans notre arrondissement : à la Grange-aux-Belles et à Françoise Seligmann ;

Les postes ouverts au concours cette année étaient au nombre de 10 dont 6 en interne et 4 en externe. Ce concours est le même que celui des Responsables Éducatifs Ville, exerçant dans le 1er degré, et dont les

missions sont radicalement différentes. Monsieur Barouh l'a passé en interne et n'a pas été reçu. Les lauréats au concours ont tous choisi un poste dans le 1er degré, en école primaire ;

En conclusion, 15 postes d'Adjoints éducatifs d'Action Collégiens seront donc vacants ;

Nous, parents d'élèves, considérerons donc comme totalement absurde le remplacement potentiel de Bastien Barouh par un autre contractuel ;

De plus, nous considérons comme inquiétante la disparition de ce dispositif, inscrit dans le Projet Éducatif de Territoire signé par La Ville de Paris, l'Académie de Paris, Le Préfet de Paris et la CAF, et estimé comme indispensable par la Ville de Paris elle-même ;

Nous, parents d'élèves, rejoignons l'expertise de l'ensemble de l'équipe pluriprofessionnelle du collège qui évalue le travail de Monsieur Bastien Barouh comme indispensable et de grande qualité.

Depuis trois années scolaires, ce professionnel joue un rôle essentiel au sein du collège.

Notre collège, classé REP, accueille un public particulièrement divers : élèves allophones (dispositif UPE2A), élèves non scolarisés antérieurement (ENSA), élèves relevant du dispositif ULIS pour des troubles des fonctions visuelles, ainsi que de nombreux jeunes confrontés à des difficultés scolaires, sociales ou familiales ;

Bastien Barouh accompagne nos enfants et adolescents dans leur parcours scolaire, participe à leur formation en tant que citoyens, contribue à la prévention du décrochage, favorise le dialogue entre les jeunes, les familles et l'équipe éducative ; nous sommes reconnaissants des actions qu'il met en place, des démarches d'orientation, des accompagnements individualisés, des séjours, sorties et ateliers, des médiations qu'il organise. Son investissement est particulièrement précieux auprès des élèves allophones, souvent éloignés des codes du système scolaire français à leur arrivée ;

Il est identifié et très apprécié par nos enfants et les familles ;

Dans un contexte où les besoins d'accompagnement des jeunes sont de plus en plus importants, où la présence d'adultes référents stables, expérimentés et reconnus est essentielle et où le travail des équipes éducatives doit être protégé et soutenu ; dans le contexte actuel de crise que traverse le service périscolaire parisien, casser ce qui fonctionne, fragiliser ce qui est adapté et solide au sein d'un collège public, ne serait pas entendable ;

Le refus de maintenir Monsieur Bastien Barouh à ce poste constituerait une rupture préjudiciable pour les élèves, et pour l'ensemble du travail patiemment construit depuis plusieurs années au sein du collège. Ce refus irait à rebours du Projet Éducatif de Territoire de la Ville de Paris, et des objectifs affichés de prévention du décrochage scolaire, de lutte contre les inégalités et de soutien à la réussite de tous les collégiens ;

Ainsi, nous appelons la Ville de Paris et la DASCO à annuler leur décision et à reconduire Monsieur Barouh à ce poste.

Nous vous remercions de l'attention portée à cette question qui concerne directement les conditions de réussite et d'épanouissement des collégiennes et collégiens de notre arrondissement, et de leurs familles.

Mme CORDEBARD la remercie et laisse la parole à Laurence PATRICE en annonçant que, à sa suite, Paul SIMONDON présentera un vœu de la majorité qui rejoint les propos exprimés dans la question.

Mme PATRICE remercie l'association de parents d'élèves de la Grange-aux-Belle pour leur question bien avisée. Elle ne s'étendra pas sur le dispositif « Action Collégiens » car Paul SIMONDON en parlera à l'occasion de la présentation du vœu cosigné par la majorité. Les élu·es communistes partagent à peu près chaque mot de la question car ils sont très attachés à ce dispositif qui, depuis 1988, a fait ses preuves pour prévenir le décrochage scolaire, pour aider les jeunes dans leur orientation et pour améliorer les relations avec les familles. Ils et elles sont également attaché·es à ce que les moyens alloués aux collèges des quartiers populaires, la Grange-aux-Belles et Seligmann, puissent être maintenus. Comme l'association de parents d'élèves, les élu·es PCF ne comprennent pas que les deux postes d'adjoints éducatifs puissent aujourd'hui être menacés. Ils ne souhaitent pas non plus un changement de personnel alors que les agents actuellement en place ont montré toutes leurs compétences.

Mme PATRICE souhaite par ailleurs profiter de l'occasion pour saluer les équipes éducatives des collèges de la Grange-aux-Belles et Seligmann qui, au cours des dernières années, ont fait preuve d'un travail conséquent permettant à ces deux collèges de devenir des lieux d'enseignement réputés, très appréciés dans l'arrondissement. Cela n'est pas dû seulement au dispositif « Action Collégiens », mais ce dernier y a beaucoup contribué. Pour les élu·es PCF, la défense du service public éducatif est une priorité absolue. Ils et elles sont fier·ères que les familles, après des années et des années qu'elles étaient sectorisées sur les collèges de la Grange-aux-Belles ou Seligmann et qu'elles cherchaient de contourner ces établissements en allant parfois vers le privé, soient aujourd'hui rassurées et ravies d'envoyer leurs enfants dans ces deux collèges publics. C'est le fruit du travail de toute la communauté éducative, professeurs, CPE, surveillants, animateurs, parents d'élèves. Il n'est pas souhaitable de bouleverser ce bon fonctionnement par des décisions administratives mal préparées. L'association de parents d'élèves peut compter sur les élu·es PCF pour lutter en faveur de la préservation des deux postes d'« Action Collégiens » à Seligmann et à la Grange-aux-Belles. C'est également le sens du vœu de la majorité qui va être présenté par Paul SIMONDON à l'initiative du groupe socialiste et auquel les élu·es PCF se sont associé·es.

Mme CORDEBARD la remercie et donne la parole à Paul SIMONDON.

M. SIMONDON présente le vœu.

V10-2026-23 – VŒU DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE RELATIF AU MAINTIEN DU DISPOSITIF ACTION COLLÉGIENS

Considérant la question posée le 30 juin 2026 par le conseil local FCPE de la Grange-aux-Belles et l'association des parents d'élèves API GAB à la séance du pré-conseil d'arrondissement ;

Considérant que le dispositif « Action Collégiens » constitue un outil essentiel de prévention du décrochage scolaire, d'accompagnement éducatif, de soutien à l'orientation et de renforcement du lien entre les familles, les établissements scolaires et les services publics ;

Considérant que ce dispositif contribue à la réussite éducative des jeunes et participe pleinement aux objectifs du Projet éducatif territorial de la Ville de Paris ;

Considérant que les collèges Grange-aux-Belles et Françoise Seligmann accueillent un public diversifié, présentant des besoins importants en matière d'accompagnement éducatif, social et citoyen ;

Considérant l'engagement et la mobilisation des équipes éducatives, des associations de parents d'élèves et de l'ensemble de la communauté scolaire en faveur du maintien du dispositif « Action Collégiens » dans ces deux établissements ;

Considérant que les personnels actuellement en poste d'adjoint éducatif ont développé une expertise reconnue, des liens de confiance avec les élèves et leurs familles, ainsi qu'une connaissance fine des besoins des établissements ;

Considérant que la disparition de ces postes, ou leur vacance, entraînerait un affaiblissement des actions de prévention, d'accompagnement et de médiation mises en œuvre au bénéfice des collégiens, au détriment de la continuité éducative et de la lutte contre les inégalités ;

Sur proposition des élu-es de la majorité, le Conseil du 10^e arrondissement émet le vœu que :

- **La Ville de Paris garantisse le maintien des postes du dispositif « Action Collégiens » au sein des collèges Grange-aux-Belles et Françoise Seligmann ;**
- **Les agents actuellement affectés à ces missions puissent être maintenus dans leurs fonctions afin d'assurer la continuité des accompagnements engagés auprès des élèves et des familles ;**
- **Un accompagnement professionnel leur soit proposé afin de sécuriser leur parcours et de favoriser leur évolution de carrière au sein de la collectivité parisienne.**

Après avoir présenté le vœu, **M. SIMONDON** fait savoir que, grâce à la mobilisation des collectifs des parents d'élèves et à leur vigilance, il a été possible d'obtenir l'annulation de l'entretien qui devait signifier à M. Bastien Barouh la fin de son contrat. Anne-Claire BOUX, adjointe au Maire de Paris en charge des Affaires scolaires, lui a confirmé, une heure plus tôt, qu'à la suite d'une discussion avec les organisations syndicales, la garantie a été donnée de prolonger le contrat des deux adjoints éducatifs de Seligmann et de la Grange-aux-Belles. M. SIMONDON propose à Madame la Maire d'adopter quand même le vœu pour montrer l'intérêt de la municipalité à ce sujet, tout en restant vigilants jusqu'à la signature des contrats. Il s'agit d'une très bonne nouvelle, mais il ne faut pas en rester là. Il convient, d'une part, accompagner les deux agents vers la titularisation et, d'autre part, étendre le dispositif « Action Collégiens » à d'autres établissements.

Mme CORDEBARD le remercie et laisse la parole à Charlotte NENNER.

Mme NENNER souhaite saluer la mobilisation de l'association de parents d'élèves de la Grange-aux-Belles, et ajoute qu'elle avait rencontré M. Bastien Barouh lorsqu'elle s'était rendue dans le collège pour tester la qualité des repas servis à la cantine. Ce qui est intéressant dans le dispositif « Action Collégiens » et qui explique la mobilisation impressionnante des parents d'élèves, c'est justement son effet bénéfique sur l'ensemble des enfants, effet que les parents eux-mêmes ont pu constater. Le dispositif comprend une palette d'actions très diverses et montre qu'il est possible d'avoir un service public de l'éducation à la

hauteur des enjeux, notamment dans les quartiers populaires. Mme NENNER est ravie de soutenir une initiative qui cherche à trouver une issue favorable au maintien de cet éducateur dont il faut remercier l'implication.

Mme CORDEBARD la remercie en se réjouissant de l'unanimité de la majorité et en exprimant son soulagement de pouvoir conserver les deux éducateurs. Elle a énormément œuvré pour que les collèges du 10^e puissent bénéficier du dispositif « Action Collégiens ». Cette présence de la Ville dans les collèges est beaucoup moins importante que dans les écoles élémentaires. Toutefois, ces agents jouent un rôle essentiel de lien avec l'extérieur, en particulier avec les associations de parents d'élèves. Elle se félicite de la victoire obtenue grâce à la mobilisation des parentes d'élèves et à l'engagement de Paul SIMONDON. Comme lui, elle estime qu'il faut aller au bout de la demande et voter le vœu, afin de trouver une situation administrative stable pour les personnels en évitant de se retrouver tous les deux ans dans la même situation. Après avoir demandé à la représentante des parents d'élèves si elle souhaite reprendre la parole, Madame la Maire propose de passer à la deuxième question de pré-conseil et invite la co-présidente de l'association Ensemble Nous Sommes le 10^e à la présenter.

Mme Myrto STERDYNIAK présente la question.

QUESTION DE PRE-CONSEIL DÉPOSÉE PAR L'ASSOCIATION ENSEMBLE NOUS SOMMES LE 10e, RELATIVE AU SOUTIEN FINANCIER À L'ACORT

Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les élu-es,

L'Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie (L'ACORT) – cofondatrice d'Ensemble, nous sommes le 10^e et du Centre social Pari's des Faubourgs – participe activement à la vie associative, et plus encore coordonne de nombreuses mobilisations. Les 45 années de cette association nous ont permis d'en mesurer concrètement les retombées positives pour le 10e arrondissement, pour Paris et pour l'Île-de-France ;

Tous le savent ici, l'ACORT contribue à un équilibre local construit dans la durée, aux côtés des services sociaux, structures de santé et associations partenaires ;

Son poste de médiatrice socioculturelle pour les femmes arrive à échéance en juillet 2026. La convention « adulte-relais » qui le portait n'a pas été renouvelée par la Préfecture de région.

En conséquence ce sont toutes les femmes, originaires de Turquie ou d'ailleurs, qui vont être privées d'accès aux droits, d'accompagnement contre les violences subies, d'accueil, de médiation, d'actions de prévention et de sensibilisation en matière de santé, d'ateliers sociolinguistiques, etc. ;

Ces femmes n'iront plus dans les services publics ; ce seront elles les premières touchées par l'absence de réponse des pouvoirs publics à leurs questions et à leurs situations ;

Le coût pour l'État (et donc pour les contribuables que nous sommes) à 2 ans, à 5 ans, à 10 ans, va s'en trouver décuplé, en particulier pour l'éducation des jeunes, l'accompagnement des plus vulnérables, les femmes victimes de violences, l'intégration des migrants et plus généralement le dynamisme des territoires ;

Dans le contexte législatif inquiétant pour les associations, vous ne pouvez laisser mettre en péril le tissu associatif, affaiblir ce qui fait collectif, ce qui fait lien et soin, vous vous devez de débloquer concrètement un poste et des financements décents pour une association sans laquelle le 10e ne serait pas ce qu'il est ;

Le soutien indéfectible de la Ville de Paris à l'ACORT ne peut aujourd'hui se limiter à un vœu de soutien en Conseil de Paris. Il faut non seulement débloquer un 2e poste pour l'ACORT, mais aussi revaloriser la subvention de la Ville qui n'a pas augmenté depuis plus de 10 ans ;

C'est un engagement politique qui vous est demandé, essentiel et vital, qui relève de l'intérêt général. Demain il sera trop tard pour soutenir les associations issues de l'immigration ; c'est aujourd'hui qu'il faut agir et obtenir.

Je vous remercie.

Mme CORDEBARD la remercie et laisse la parole à Maxime CROSNIER.

M. CROSNIER informe que les élu·es écologistes ont eu des échanges avec l'ACORT en présence de Laurence PATRICE et de Barbara GOMES, adjointe au Maire de Paris en charge de l'égalité femme/homme, sur le sujet posé par la question de pré-conseil. Cette dernière souligne le désengagement de l'État vis-à-vis de l'ACORT à travers le contrat d'adultes-relais, qui est une forme d'aide à l'insertion destinée aux demandeurs d'emploi issus des quartiers Politique de la Ville. À ce propos, M. CROSNIER rappelle que le public accueilli par l'ACORT est un public en difficulté sociale et que le fait de supprimer les crédits Politique de la Ville pose une véritable question. Qui plus est, le poste d'adulte-relais concerné touche notamment à l'égalité femme/homme, qui est censée être une des grandes causes du quinquennat. Alors qu'une Loi Intégrale est annoncée contre les violences faites aux femmes, les élu·es écologistes présenteront un vœu sur le sujet au cours de la séance. Comme les autres groupes de la majorité, ils soutiennent les actions de l'ACORT qui portent sur des domaines très variés comprenant la lutte contre les discriminations, l'égalité femme/homme et l'accès aux droits pour toutes et tous. Les élu·es écologistes soutiendront la pérennité de ces actions et poursuivront les échanges pour le maintien des postes d'adultes-relais.

Mme CORDEBARD le remercie et donne la parole à Élie JOUSSELLIN.

M. JOUSSELLIN remercie les représentants de l'association Ensemble Nous Sommes le 10^e et observe que répondre à leur question n'est pas simple. Il pourrait se contenter de leur dire le soutien des élu·es communistes à l'ACORT, à quel point ceux-ci tiennent à cette association dont ils et elles connaissent l'apport dans le 10^e arrondissement et admirent le travail réalisé. Il pourrait également leur dire que les élu·es communistes et les autres groupes de la majorité continueront à défendre les associations issues de l'immigration qui font l'âme du 10^e. Il pourrait enfin leur dire que la Mairie d'arrondissement a toujours soutenu l'action culturelle de l'ACORT et qu'elle ne cessera pas de le faire. Cette réponse serait en même temps vraie, insuffisante et pas celle attendue.

La réalité est qu'une nouvelle fois, la Ville de Paris doit compenser les manquements de l'État. Comme la question et Maxime CROSNIER l'ont bien expliqué, il s'agit d'un poste d'adulte-relai qui était financé par

l'État et qui aujourd'hui ne l'est plus. La demande posée par l'association pour que la Ville de Paris pérennise ce poste est normale au vu de son utilité mais, une nouvelle fois, ce serait aux Parisiennes et aux Parisiens de payer le désengagement de l'État. M. JOUSSELLIN sait que les représentants de l'ACORT ont récemment rencontré Barbara GOMES, Maxime CROSNIER et Laurence PATRICE, lesquelles se sont engagé-es à être très vigilant-es sur la question. L'association Ensemble Nous Sommes le 10^e a eu raison d'attirer l'attention des élu-es du Conseil d'arrondissement sur la situation, et M. JOUSSELLIN espère que sa question permettra une réponse unanime de soutien à l'ACORT. Il espère également que tou-tes les élu-es qui s'exprimeront et qui se sont exprimé-es au cours des derniers mois pour expliquer, après des variations de position, à quel point ils pouvaient soutenir l'ACORT, et qui sont plus proches du Gouvernement que M. JOUSSELLIN et la majorité municipale, pourront non seulement apporter leur soutien à l'ACORT mais aussi s'engager résolument pour que le financement soit revu. M. JOUSSELLIN est le premier à trouver que sa réponse n'est pas totalement satisfaisante. Toutefois, dans le rôle qui est le sien ce soir, il peut uniquement prendre l'engagement de continuer le combat politique aux côtés de l'association. Il ne peut pas demander que la Ville de Paris compense ce que l'État refuse de faire aussi bien dans la lutte pour l'égalité des droits que dans celle pour l'égalité entre les femmes et les hommes, soi-disant grande cause du quinquennat.

Mme CORDEBARD le remercie et laisse la parole à Marion BEAUVALET.

Mme BEAUVALET remercie les membres des associations du 10^e pour leur question qui interroge les élu-es à plusieurs titres. Elle ne souhaite pas revenir sur le désengagement de l'État, qui dure désormais depuis plusieurs années, ni sur les budgets d'austérité qui ont des effets absolument désastreux sur le secteur associatif en mettant notamment en péril des emplois et des activités sur tout le territoire. La situation mise en évidence dans la question est vraiment dramatique pour les effets qu'elle pourrait avoir localement sur les activités de l'ACORT. Celle-ci est une association qui joue un rôle essentiel dans le 10^e arrondissement et bien au-delà, en faisant aussi de liant entre les associations locales. C'est la raison pour laquelle la Mairie de Paris ne peut pas rester sans agir. Bien sûr qu'il y a le désengagement de l'État, qui est d'autant plus grave en sachant que la lutte contre les violences faites aux femmes faisait partie de ce qu'Emmanuel MACRON avait désigné comme une des grandes causes du quinquennat. Cependant, Mme BEAUVALET estime que les besoins pointés du doigt dans la question de pré-conseil, à savoir la nécessité d'augmenter les financements pour l'ACORT et la pérennisation du poste d'adulte-relai, sont absolument indispensables, surtout si l'on considère que ces financements stagnent depuis plusieurs années. Elle espère vraiment que la majorité saura trouver une issue favorable à cette situation car ce qui est demandé lui semble vital pour l'association et les publics avec lesquels celle-ci travaille et, en même temps, quelque chose qui n'est pas hors de toute proportion. En tout cas, La France Insoumise sera aux côtés de l'association pour soutenir leur demande.

Mme CORDEBARD la remercie et laisse la parole à Awa DIABY pour la réponse de l'exécutif.

Mme DIABY observe que tous les présents partagent le même constat, à savoir que l'ACORT est une association essentielle pour le 10^e arrondissement. Depuis plusieurs années, elle accompagne des centaines d'habitantes et d'habitants, crée du lien où il est parfois difficile d'en créer, accompagne des femmes victimes de violences, favorise l'accès aux droits, propose des ateliers sociolinguistiques, accompagne des familles et lutte contre l'isolement. Elle est une association féministe, universaliste et profondément engagée au service de l'intérêt général.

Il est également important de rappeler qu'une association comme l'ACORT ne se résume pas uniquement aux permanences sociales ou à l'accompagnement administratif mais qu'elle fait aussi vivre l'arrondissement. C'est le cas, chaque année, avec La Petite Istanbul en Fête, qui est un formidable moment de partage, un événement qui rassemble les habitant.es, qui met en valeur les cultures, qui favorise les rencontres et qui rappelle que la diversité est une richesse lorsqu'on lui donne les moyens de s'exprimer. C'est aussi cela le rôle des associations : créer des espaces où l'on apprend à se connaître et où l'on construit du commun. C'est précisément pour cette raison que la majorité municipale est inquiète car, aujourd'hui, les associations ne sont plus seulement des partenaires des pouvoirs publics mais elles sont devenues dans beaucoup de quartiers des acteurs indispensables. Elles sont souvent le premier visage que rencontrent les habitant.es lorsqu'ils ou elles cherchent de l'aide, un conseil ou simplement une oreille attentive. Les associations sont de véritables outils d'intégration, d'émancipation et d'accompagnement. Elles permettent d'éviter que certaines personnes ne décrochent complètement des institutions, elles récréent la confiance et permettent à chacun de trouver sa place dans la société.

Il faut également rappeler que l'ACORT a été la cible d'attaques répétées. Elle a été visée par l'extrême droite turque et par l'organisation des Loups Gris ainsi que par la droite parisienne qui a cherché à plusieurs reprises, au Conseil de Paris, de la délégitimer et de la faire passer pour le contraire de ce qu'elle est. Or, l'ACORT est et reste une association fidèle à ses valeurs universalistes, laïques et féministes. Lorsque ces structures perdent des moyens financiers, ce n'est pas uniquement leur fonctionnement qui est fragilisé, ce sont les habitantes et les habitants qui en subissent directement les conséquences. Cette inquiétude est renforcée par le contexte que tous connaissent, celui du désengagement progressif de l'État dans les quartiers prioritaires et Politique de la Ville. Depuis plusieurs années, les associations compensent ce retrait avec beaucoup d'engagement mais aussi avec beaucoup de difficultés. Elles répondent à des besoins qui devraient parfois relever davantage de la puissance publique.

En ce qui concerne le poste d'adulte-relai, il est important d'apporter une précision. Tout en comprenant parfaitement l'inquiétude de l'association, Mme DIABY explique qu'il s'agit d'un dispositif de l'État. Son renouvellement relève d'une décision du Préfet. Ce n'est malheureusement pas une compétence de la Ville de Paris ni de la Mairie d'arrondissement. Celle-ci ne peut donc pas décider de maintenir ou de renouveler le poste. Cela étant dit, cette limite juridique ne remet absolument pas en cause le soutien municipal à l'ACORT. La Mairie du 10^e continuera à soutenir cette association à travers les subventions accordées par la Ville de Paris à ses activités car elle sait que ces actions sont utiles et répondent à des besoins réels. Elle sait

surtout que ces actions produisent des résultats concrets pour les habitantes et habitants de l'arrondissement.

La Mairie continuera également à porter ce message auprès de l'État. Il est indispensable de préserver les dispositifs qui permettent aux associations de mener leur mission, car investir dans le tissu associatif n'est pas une dépense de confort mais un investissement pour la cohésion sociale, pour la prévention, pour l'égalité entre les femmes et les hommes, pour l'accès aux droits et, tout simplement, pour le vivre ensemble. Mme DIABY rappelle que les associations ne remplacent pas les services publics mais qu'elles les complètent, les renforcent et permettent d'aller vers des publics qui ne poussent plus la porte des institutions. Si l'on continue de fragiliser ce tissu associatif, on prend le risque de voir s'aggraver des situations que les associations parviennent encore à prévenir. Avant de terminer son intervention, Mme DIABY souhaite saluer le travail remarquable de l'ACORT qui représente un repère pour de nombreux habitantes et habitants du 10^e. L'association les accompagne, les rassure, crée des liens et leur ouvre des perspectives. Pour ces raisons, la Mairie continuera à soutenir ses actions et restera pleinement mobilisée à ses côtés.

Mme CORDEBARD indique que l'effort demandé à la Ville a été bien entendu par toutes et tous. Elle ne peut pas le vérifier en quelques minutes mais, si la subvention destinée à l'ACORT n'a pas évolué autant qu'elle l'aurait pu, beaucoup d'autres aides ponctuelles et matérielles venant à la fois de la Mairie du 10^e et de la Ville de Paris lui ont été fournies. Chacune de ces aides était justifiée et correspondait à l'engagement de l'association et à l'attachement que lui porte la municipalité. L'ACORT est en effet une des dernières associations communautaires qui a théorisé et porté le sujet de l'intégration avec beaucoup de force. Il s'agit d'un mot qui a quasiment disparu aujourd'hui du vocabulaire et de l'engagement des gouvernements successifs, mais dans la Mairie du 10^e sait à quel point ce mot compte et, dans le rapport de force avec l'État et les autres financeurs, elle fera tout son possible pour faire en sorte que l'ACORT puisse continuer à exercer l'ensemble de ses missions. Madame la Maire pense pouvoir affirmer, sans trahir aucune intention, que les élu·es du 10^e fourniront un effort particulier pour lui permettre de poursuivre ses actions même si le désengagement de l'État touche un grand nombre d'associations qui se trouvent, elles aussi, en difficulté. Elle s'adresse au président de l'ACORT, présent en salle, pour lui assurer que, comme toujours, la Mairie fera de son mieux pour pouvoir continuer à compter sur son association dans les mois et les années à venir. Après avoir demandé à la co-présidente d'Ensemble Nous Sommes le 10^e si elle souhaite reprendre la parole, Mme CORDEBARD propose aux élu·es de passer au point suivant inscrit à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

Débat organisé (art. 28 du règlement intérieur) relatif à la canicule dans le 10^e, auquel sont rattachés la question orale Q10-2026-02 ainsi que les vœux V10-2026-22 et V10-2026-27

Mme CORDEBARD explique que deux vœux et une question orale relatifs à la canicule et à ses conséquences dans le 10^e arrondissement ont été déposés. Afin d'avoir une discussion cohérente sur le sujet, il a été décidé de le présenter sous la forme d'un débat organisé. Elle donne ensuite la parole à Bertil FORT qui a une déclaration à faire en préambule.

M. FORT souhaite faire un rappel au règlement intérieur, et notamment à l'art. 18, afin de pouvoir détacher sa question orale du débat organisé. Non seulement le sujet de sa question n'est pas vraiment lié à celui de la canicule, mais le règlement intérieur stipule clairement que les questions orales ne peuvent pas faire l'objet d'un débat. Et comme quelques interventions sont prévues sur sa question, il préfère que celle-ci soit distinguée et correctement intégrée au déroulé de la séance.

Mme CORDEBARD indique que si M. FORT ne souhaite pas intégrer sa question orale dans le débat sur la canicule et que ses collègues sont d'accord, celle-ci sera renvoyée à la fin du conseil. Madame la Maire donne ensuite la parole à Paul SIMONDON en signalant que chaque groupe dispose de 7 minutes de temps de parole qu'elle suggère de partager entre plusieurs intervenant.es afin de rendre le débat plus dynamique.

M. SIMONDON indique qu'il fera le point sur ce qui s'est passé dans les écoles et les crèches de l'arrondissement lors des derniers dix jours de forte chaleur, et sur ce qui a été mis en place de manière urgente. Cela permettra de réaliser un premier bilan et de donner quelques perspectives sur ce qui reste à faire. Du matériel a été fourni aux écoles, et notamment des ventilateurs la semaine précédant la canicule et des climatiseurs en début de semaine dans les maternelles et en fin de semaine dans les autres établissements scolaires. Des dispositifs pour occulter les fenêtres ont aussi été installés dans certains endroits.

D'autres dispositifs ont rencontré un vrai succès, comme les petits arroseurs rotatifs qui ont été installés dans les cours d'école et autour desquels les enfants aiment jouer. Quant aux crèches, elles sont déjà équipées à la fois de climatiseurs et de ventilateurs depuis plusieurs années.

Les équipes scolaires ont été aidées à adapter leurs usages. Des enfants ont été accueillis à la Mairie, dans la salle de spectacle de l'espace Jemmapes et dans les jardins de l'arrondissement. D'autres lieux rafraîchis ont été proposés en invitant également les équipes à se replier sur les zones les plus fraîches des écoles. Dans certaines d'entre elles, par exemple, le réfectoire est un espace beaucoup plus frais que les salles de classe. Tout cela n'est bien évidemment pas suffisant. Il y a des équipes et des enfants qui ont eu très chaud.

M. SIMONDON profite de l'occasion pour saluer les équipes du périscolaire et celles de la Caisse des écoles qui ont tenu bon. Il fait très chaud derrière les fourneaux et les repas ont donc été adaptés pour ménager les organismes des enfants. Il salue les équipes d'enseignants qui ont tenu bon, alors que dans certaines écoles les enseignants n'étaient pas là pour accueillir les enfants en obligeant les parents à les garder chez eux. Un bilan de tout cela devra être dressé.

Heureusement que les problèmes liés aux fortes chaleurs avaient été anticipés dans certains établissements scolaires avec des rénovations réalisées au cours des dernières années. Des stores avaient été posés à l'école Martel au printemps et les cours oasis des écoles Schwartzberg, Vellefaux et Parmentier ont permis aux enfants de bénéficier d'une certaine fraîcheur. Encore une fois, tout cela n'est pas suffisant et, à l'avenir, il faudra déployer toutes les solutions possibles rapidement, dès cet été pour les établissements scolaires qui ont des centres de loisirs, tout en accompagnant les usages. C'est l'un des points traités dans le vœu du groupe écologiste que M. SIMONDON remercie et auquel il cède la parole.

Mme CORDEBARD le remercie et invite Charlotte NENNER à présenter le vœu du groupe écologiste.

Avant de présenter son vœu, **Mme NENNER** tient à remercier Madame la Maire d'avoir accepté la demande du groupe écologiste de mettre en place un débat organisé. Il est important de prendre le temps d'acter tout ce qui a été fait et d'établir les responsabilités de chacun-e lors de cette deuxième canicule meurtrière depuis le début du mandat. Elle a été extrêmement difficile à vivre pour les Parisien·nes qui habitent sous les toits ou dans des passoires thermiques, pour les personnes à la rue, les élèves, les étudiants et les travailleurs. Les conséquences de ces canicules seront terribles sur la santé, le vivant, l'alimentation, l'économie, les inégalités et même sur la vie de quartier car, à l'exception notable de la Fête de la Musique, tous les autres événements ont été annulés. On a ainsi touché du doigt le concept d'habitabilité et beaucoup de personnes se sont demandé comment pouvoir continuer de vivre, grandir, étudier, travailler, se soigner et vieillir dans un 10^e arrondissement à plus de 40°.

C'est là qu'on voit que la baignade dans le canal Saint-Martin n'est pas que « du fun ». C'est aussi ce qui a permis de tenir, de trouver de la joie et de l'espoir dans cette période étouffante, en particulier pour tous ceux qui n'ont pas de maison de campagne ou de perspectives de vacances à la mer. La baignade représente une immense fierté et le symbole d'une écologie populaire et d'une ville qui sait s'adapter. Dans l'urgence, beaucoup a été fait, et Mme NENNER salue l'implication des agents de la Ville pour appeler les personnes âgées isolées, pour encadrer la baignade, pour accueillir et nourrir les enfants dans les écoles, pour nettoyer les rues et les jardins ouverts toute la nuit. Merci et bravo au service public. Par-delà l'urgence, les élu·es locaux doivent faire du climat une vraie priorité pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter aux dérèglements du climat. Les causes et les conséquences en même temps et de front. Mme NENNER détaillera dans un autre moment le Plan Climat pour le 10^e, basé sur la rénovation énergétique du bâti pour les logements, les bâtiments publics et les écoles, sur la stratégie de sortie des énergies fossiles plus que jamais nécessaire, sur la végétalisation des toits et des rues et sur le plan volets

et stores. La mobilisation de tous les acteurs est nécessaire à commencer par l'État, ce qui est l'objet du vœu du groupe Les Écologistes.

V10-2026-27 – VŒU DU GROUPE LES ÉCOLOGISTES RELATIF À LA CANICULE

Considérant le besoin d'amplifier les actions déjà réalisées par la Ville de Paris pour réduire fortement la circulation automobile, rénover les bâtiments publics et végétaliser l'espace public,

Considérant que plusieurs écoles et collèges du 10^e ont besoin de rénovations pour isoler, végétaliser et créer des cours Oasis, installer des volets et brasseurs d'air et que les capacités financières de la Ville sont limitées ;

Considérant que sur les 1933 copropriétés du 10^e, seules 44 ont pu faire l'objet du programme de rénovation énergétique organisé par l'Agence Parisienne du Climat, que beaucoup de propriétaires sont empêchés dans l'installation de volets ou de végétalisation des cours, balcon ou toits ;

Considérant que plusieurs quartiers souffrent d'un déficit important de végétalisation entraînant une augmentation des températures dans l'espace public et dans le bâti ;

Considérant que la politique climat de la Ville de Paris se doit d'être accompagnée par le gouvernement, que ce soit en termes de moyens ou de réglementation, et que les récentes décisions vont à l'encontre de notre politique :

- abandon de l'aide aux trains de nuit internationaux et soutien au projet de CDG Express, alors que le principal émetteur de gaz à effet de serre à Paris est l'avion ;*
- abandon de l'accompagnement nécessaire des ZFE, pour limiter la circulation des véhicules polluants en centre-ville ;*
- cadre législatif très contraignant concernant les baignades urbaines ;*
- austérité budgétaire qui a sacrifié les aides aux rénovations énergétiques des logements, le plan vélo ou le fond vert ;*
- réautorisation de louer des passoires thermiques ;*
- abandon de toute politique visant la sobriété ;*
- impréparation de l'Éducation nationale face à la gestion des canicules ;*
- investissement massif dans l'intelligence artificielle et son impasse énergétique ;*

Considérant que la Mairie de Paris et du 10^e se sont trouvées bien seules face à la gestion de la crise concernant la canicule ;

Considérant l'absence de plan « Grand Chaud » et de réponse de l'État sur la mise à l'abri des personnes à la rue ;

Considérant que le Fond Vert qui permet aux collectivités territoriales de faire les rénovations énergétiques des bâtiments publics ou les végétalisations des cours des écoles, a été réduit de 60% l'année dernière,

Considérant que nous devons mener de front les politiques d'adaptation aux changements climatiques, comme le préconise la mission Paris à 50°C, et les politiques d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre ;

Sur proposition des élus écologistes du 10^e, le Conseil d'arrondissement émet le vœu :

- Que le Fond Vert soit abondé à la hauteur des besoins engendrés par la crise climatique ;***
- Que la prime Renov inclue des aides à l'installation de volets et de brasseurs d'air ;***
- Qu'un droit opposable soit créé pour l'installation de volets extérieurs et la végétalisation des cours et des toits ;***

- *Qu’une température maximale dans les salles de classe des écoles et collèges soit instaurée et qu’un plan de continuité et d’adaptation soit établi, afin de maintenir un accueil dans chaque établissement scolaire (incluant des solutions comme l’utilisation de pièces rafraîchies, de jeux d’eau ou de sorties dans les jardins ou cinémas...)* ;
- *Qu’un Plan « Grand Chaud » soit systématiquement déclenché à chaque canicule niveau orange ;*
- *Qu’un droit à la fraîcheur soit reconnu et que le cadre réglementaire des baignades urbaines soit moins contraignant ;*
- *Qu’une sortie des énergies fossiles, accompagnée d’un plan de sobriété énergétique, soit programmée à tous les niveaux.*

Mme NENNER ajoute que le vœu qu'elle vient de présenter est aussi l'expression de la colère du groupe Les Ecologistes face à l'inaction de l'État, face au mépris à l'égard des scientifiques, face au fait que la droite ne parle que de sécurité et d'immigration pendant qu'elle valide la baisse de 60% du Fond Vert.

Mme CORDEBARD remercie Charlotte NENNER pour ses mots auxquels les élu·es de la majorité adhèrent, et laisse la parole à Élie JOUSSELLIN pour présenter le vœu du groupe PCF 10è.

Avant de présenter son vœu, **M. JOUSSELLIN** souhaite avoir une pensée pour toutes les victimes causées par la canicule. Toute crise sanitaire révèle les faiblesses de la société, ses marges d'amélioration et sa capacité d'adaptation, et toute crise sanitaire révèle aussi les méfaits d'un capitalisme fou qui, à force de rechercher la rentabilité et la productivité à tout prix, en devient meurtrier. La dernière canicule a été une violence de classe. Malgré ce qu'un présentateur de télé vedette a pu dire, tout le monde n'était pas à égalité durant cette semaine. Violence de classe lorsqu'on vit sous les toits dans des appartements où l'on suffoque, violence de classe lorsqu'on vit dans des appartements mal adaptés, violence de classe lorsqu'on travaille dehors sous 40°, violence de classe lorsqu'on vit à la rue sans lieu où trouver refuge pour accéder à un peu de fraîcheur.

Durant cette semaine la Mairie du 10^e a agi et **M. JOUSSELLIN** souhaite, lui aussi, remercier tous les agents mobilisés. Il y a eu l'ouverture de la baignade, les livraisons de ventilateurs dans les écoles, l'achat de 300 gourdes pour les personnes à la rue, l'ouverture de salles rafraîchies à la Mairie et à la Chapelle Saint-Lazare. Il y a eu l'ouverture des cours oasis le soir et des espaces verts 24h sur 24 ainsi que les achats de places de cinéma pour permettre aux plus jeunes et aux plus âgés d'aller gratuitement dans un lieu frais regarder un film. Heureusement que depuis 2001 la Ville de Paris se prépare. Comment aurait-il été possible de passer la dernière semaine si des cours oasis n'avaient pas été créées, si le canal n'avait pas été rendu baignable, si plus de 5 000 logements sociaux n'avaient pas été réhabilités chaque année, si la Mairie ne travaillait pas à regagner chaque mètre carré d'espace public disponible pour le végétaliser ?

Mais incontestablement cela ne suffit pas et il faut aller plus loin avec un seul objectif, celui de protéger d'abord celles et ceux qui souffrent le plus de la chaleur, et avec une conviction chevillée au corps, celle que la crise climatique et la crise sociale vont de pair et que l'on ne règle pas l'une sans combattre l'autre. Il faut aller plus loin dans la défense du service public de santé en soutenant les hôpitaux du 10^e, en ouvrant de nouvelles

structures de santé publique et en créant de nouvelles maisons de retraite publiques modernisées et adaptées à la chaleur. Il faut aller plus loin en ne limitant pas la baignade au canal Saint-Martin – ce qui augmente les risques – mais en ouvrant d'autres espaces de baignade dans Paris très rapidement. Il faut aller plus loin en lançant un vrai plan de réhabilitation de toutes les écoles, en créant des pièces fraîches dans chaque établissement comme les communistes le proposaient déjà dans le cadre du Plan Climat en 2023. Il faut aller plus loin en faisant pression sur le Gouvernement pour obtenir un véritable droit de retrait canicule, comme les communistes le demandaient également dans le Plan Climat, ainsi que dans les logements en augmentant le rythme de réhabilitation tout en continuant à créer de nouveaux logements sociaux afin de rapprocher les gens de leur lieu de travail. M. JOUSSELLIN est fier que la Mairie ait commencé, lors du dernier mandat, à rénover les immeubles de la Grange-aux-Belles et qu'elle veuille continuer à rénover tous les immeubles du Buisson Saint-Louis lors de ce mandat.

Il faut aller plus loin pour héberger les personnes à la rue. C'est une compétence de l'État mais la Ville héberge, d'ores et déjà, 2 000 personnes. L'urgence est là car on meurt plus à la rue l'été que l'hiver. Les 4 000 places, annoncées par le Maire de Paris, sont une bonne nouvelle et doivent être mises en œuvre rapidement. Il faut aller plus loin pour donner accès à chacun à des lieux de fraîcheur. Madame la Maire peut être fière de ce qu'elle a réalisé dans le 10^e avec l'ouverture des cinémas. Cela est un exemple et, en cas de forte chaleur, il faut travailler à pouvoir réquisitionner les lieux privés frais pour que tout le monde y ait accès car la canicule est une violence de classe. Il n'est pas question que certains aient accès à des lieux frais quand d'autres suffoquent à la rue ou dans leur appartement. C'est le sens du vœu du groupe communiste que M. JOUSSELLIN va présenter.

**V10-2026-22 – VŒU DU GROUPE PCF 10^e RELATIF À LA RÉQUISITION DES ÉQUIPEMENTS PRIVÉS
RAFRAÎCHIS RECEVANT DU PUBLIC LORS DES ÉPISODES DE VIGILANCE CANICULE ORANGE ET ROUGE**

Considérant que le changement climatique accroît la fréquence, l'intensité et la durée des épisodes de chaleur extrême, transformant désormais les canicules en risque sanitaire majeur pour les habitantes et habitants des grandes métropoles ;

Considérant que Paris est particulièrement exposé au phénomène d'îlot de chaleur urbain du fait de sa forte densité bâtie et de la minéralité de nombreux espaces publics ;

Considérant les investissements engagés par la Ville pour transformer durablement le cadre de vie parisien : végétalisation de l'espace public, création de nouveaux espaces ombragés, développement des cours Oasis, désimperméabilisation des sols, adaptation des équipements publics et accélération de la rénovation thermique du patrimoine municipal ;

Considérant en particulier l'engagement fort de la Ville de Paris en faveur de l'amélioration thermique du logement, à travers un effort massif de rénovation du parc social afin d'améliorer le confort d'été comme le confort d'hiver, mais également le soutien apporté aux copropriétés privées pour engager des travaux de rénovation énergétique et d'adaptation aux fortes chaleurs ; que cette stratégie poursuit un objectif de justice sociale visant à ce que l'accès à un logement supportable lors des épisodes extrêmes ne soit pas réservé aux seuls ménages les plus aisés ;

Considérant que lors des épisodes de vigilance canicule, La Ville renforce déjà son dispositif par l'ouverture élargie d'espaces public rafraîchis, de parcs et de lieux d'accueil dédiés aux personnes les plus vulnérables ;

Considérant que les épisodes de chaleur extrême frappent d'abord les enfants, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les personnes atteintes de maladies chroniques, les travailleuses et travailleurs exposés ainsi que les personnes en situation de rue ;

Considérant que l'accès à la fraîcheur constitue désormais un enjeu d'égalité territoriale et sociale ;

Considérant que la climatisation ne peut constituer une réponse généralisée au défi climatique en raison de ses effets énergétiques et environnementaux, mais que les espaces déjà existants, lorsqu'ils sont climatisés ou durablement rafraîchis, doivent pouvoir être mobilisés dans une logique de solidarité et d'intérêt général lors des épisodes les plus critiques ;

Considérant que de nombreux équipements privés recevant du public – cinémas, centres de congrès, théâtres, salles de spectacle, espaces tertiaires temporairement vacants, commerces de grande taille ou autres établissements climatisés – disposent ponctuellement de capacités d'accueil susceptibles de contribuer à la protection des populations ;

Sur proposition d'Élie JOUSSELLIN et Laurence PATRICE, élu-es du Groupe Communiste, le Conseil d'arrondissement émet le vœu :

- **Que le gouvernement engage les évolutions législatives et réglementaires nécessaires afin de permettre au Préfet de police, en lien avec la Ville de Paris, de mobiliser ou réquisitionner à titre temporaire des équipements privés rafraîchis recevant du public lors des périodes de vigilance orange et rouge canicule ;**
- **Que cette mobilisation intervienne dans un cadre proportionné, limité dans le temps et fondé sur la priorité donnée aux publics vulnérables ;**
- **Que la Ville de Paris, en lien avec la Préfecture de police et les acteurs économiques concernés, établisse un recensement opérationnel des équipements privés susceptibles d'être ouverts au public en période de forte chaleur (cinémas privés, centre de congrès, bureaux vacants, salles de spectacle, équipements commerciaux ou culturels climatisés) ;**
- **Que soit étudiée la mise en place d'un dispositif de conventionnement volontaire préalable avec les gestionnaires de ces équipements afin de permettre une activation rapide en cas de déclenchement d'une vigilance orange ou rouge ;**
- **Que les modalités d'information du public et d'orientation vers ces lieux de fraîcheur soient intégrées au dispositif parisien de gestion des épisodes caniculaires.**

Mme CORDEBARD le remercie et donne la parole à Bertil FORT.

M. FORT rappelle que Paris et la France viennent de vivre l'un des épisodes caniculaires les plus importants des dernières années et que la réponse apportée à l'échelle de la Ville de Paris n'était pas à la hauteur. À la suite de cet épisode caniculaire, il est possible de tirer au moins quatre enseignements qui doivent guider l'avenir et les décisions qui seront prises dans les prochaines semaines voire dans les prochains mois. Le premier enseignement, c'est que les températures qui devaient arriver d'ici 2050 vont arriver beaucoup plus rapidement. Le deuxième enseignement, c'est que la Ville de Paris n'est pas encore prête à affronter de telles chaleurs. Le troisième enseignement, c'est que l'adaptation de la ville au changement climatique a commencé mais n'est pas suffisante pour pouvoir traiter des fortes chaleurs comme celles vécues la semaine dernière. Enfin, le quatrième enseignement, c'est que chez les particuliers et les entreprises les blocages personnels et parfois idéologiques

concernant l'installation de la climatisation vont très probablement sauter progressivement les uns après les autres. Pour toutes ces raisons, il faut prendre des décisions qui soient à la hauteur.

M. FORT remercie Paul SIMONDON pour son récapitulatif. Toutefois, ce qu'il a été fait n'est pas une réponse à la hauteur. Dans les écoles il y a eu effectivement des livraisons de ventilateurs mais le plan des 1 600 représente, à peu près, un climatiseur par école. Si l'on va dans une école du 10^e arrondissement, on peut constater que climatiser une demi-pièce dans des établissements qui comptent parfois plusieurs classes avec des dizaines d'enfants dans chacune d'entre elles, c'est absolument insuffisant. M. FORT prend l'exemple de certaines crèches du 10^e qui étaient déjà équipées de climatiseurs qui, en réalité, sont bien trop anciens ou ne fonctionnent pas. En tout cas, ils n'ont pas fonctionné l'année dernière, ce qui a conduit à la fermeture de six écoles dans le 10^e et des dizaines d'écoles à Paris. Même constat pour les crèches dans toute la capitale. Ce n'est tout simplement pas possible.

En ce qui concerne les propositions faites dans les deux vœux, elles sont également insuffisantes. Pour ce qui est du vœu des écologistes, les conditions exprimées sont nécessaires mais pas suffisantes. Qui plus est, le vœu émet des propositions qui paraissent à M. FORT totalement déconnectées des priorités du quotidien, telles que la sortie des énergies fossiles ou l'installation de températures maximales dans les écoles. Tout cela est très bien, comme d'ailleurs les objectifs de rénovation thermique. Toutefois, ces objectifs ne pourront pas être mis en œuvre avant dix, quinze ou vingt ans. M. FORT ne sait pas comment la Ville de Paris pourra faire pour rénover énergétiquement tous les logements sociaux, mais il est sûr que cela ne se produira pas dans les cinq prochaines années. Il faut donc savoir composer avec les priorités du quotidien. Ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut pas aménager la ville, créer d'autres cours oasis ou végétaliser mais qu'il faut penser aussi aux priorités du quotidien. Quant au vœu des élu-es communistes, qui constituent une composante de l'exécutif, ceux-ci ont tout fait pour empêcher d'installer la climatisation et pour décourager ceux qui voulaient le faire et, maintenant, ils demandent dans leur vœu de réquisitionner des bâtiments qui ont eu le courage d'installer la climatisation afin de mettre les gens à l'abri.

M. FORT estime qu'il faut tout simplement faire un plan de climatisation qui soit responsable, qui concerne des bâtiments administratifs et des gymnases permettant d'accueillir les personnes qui souffrent de la chaleur ou les sans-abris. Il faut également climatiser les écoles et les crèches de façon qu'il puisse y avoir une continuité du service public. C'est une question de continuité du service public, c'est une question de santé publique et c'est aussi une question de respect vis-à-vis de tout le personnel qui travaille à l'intérieur de ces établissements. M. FORT pourrait également parler des EHPAD et des hôpitaux mais ces établissements ne relèvent pas directement de la Ville de Paris. Ce sur quoi la Ville de Paris peut agir, c'est important qu'elle le fasse dès aujourd'hui avec des solutions et des réponses qui soient à la hauteur.

Mme CORDEBARD le remercie et donne la parole à Marion BEAUVALET.

Mme BEAUVALET est contente de découvrir ce format de débat où finalement il n'y a pas énormément de débat, en tout cas du côté d'une partie des interventions. Pour ce qui est des épisodes de canicule qui deviennent de plus en plus fréquents, il est possible de constater que la Ville de Paris demeure largement inadaptée à ces

moments d'intensité de chaleur. Mme BEAUVALET souhaite commencer son intervention en adressant ses pensées à toutes celles et ceux qui souffrent particulièrement : les enfants, les personnes âgées vulnérables ou encore les étudiants qui vivent dans des logements trop petits, parfois sous les toits, et qui peuvent très vite se muer en fournaies. À Paris mais également en France, les mesures se font dans l'urgence mais il y a surtout urgence de davantage d'anticipation. La canicule n'est plus de l'ordre de la parenthèse mais est devenue une composante de la vie urbaine et la conséquence d'un mode de production qui ne peut rien faire de bon pour l'humanité ou l'écosystème.

Il est vrai que le Gouvernement n'anticipe pas mais, pour reprendre une expression qui a été utilisée lors du précédent conseil municipal, la canicule n'est pas arrivée au pouvoir en même temps qu'Emmanuel MACRON. Il y avait déjà des canicules sous François HOLLANDE et sous Anne HIDALGO. À ce stade, la France et Paris sont en retard et l'inaction ne se résume pas à ce que n'a pas fait Emmanuel MACRON. Cette canicule tue et ne touche pas les classes sociales de la même manière. Elle a notamment coûté la vie à un travailleur sur un chantier à Nanterre. Elle a aussi des incidences sur les activités humaines. À ce propos, Mme BEAUVALET tient à saluer toutes les personnes qui ont œuvré à ce que la Fête de la Musique se déroule pour le mieux, et le sérieux collectif qui a permis que tout se passe sans encombre malgré, par exemple, celles et ceux qui disaient que les fortes chaleurs pouvaient servir de prétexte pour interdire le concert organisé par la France Insoumise sur place de la République.

Lors du dernier Conseil d'arrondissement, Mme BEAUVALET avait présenté un vœu pour lequel elle avait été un peu raillée – en tout cas, on lui avait répondu assez peu délicatement –, qui concernait la question de la climatisation. Elle se félicite qu'Emmanuel GRÉGOIRE ait finalement décidé de lancer un plan de climatisation, bien qu'insuffisant à ce stade. Ce vœu, qui avait suscité l'étonnement de la majorité municipale, a été partiellement adopté au niveau parisien, et Mme BEAUVALET en est plutôt contente. Bien évidemment, quand on parle de climatisation, il ne s'agit que de mesures à court terme. Elle rejoint les propositions émises par Charlotte NENNER sur le long terme. En tout cas, climatiser certains endroits où il y a des populations vulnérables, c'est une solution court-termiste insatisfaisante sous certains points mais acceptable dans certaines situations faute de mieux. Lors des derniers épisodes de canicule, les écoles du 10^e arrondissement et, plus généralement, les écoles parisiennes se sont retrouvées dans une situation paradoxale. Certaines étaient ouvertes, d'autres fermées. La question des enseignants étant assez compliquée, elle rendait délicate la question de la garde des enfants et des conditions de travail. Les collectifs de parents ont largement souligné cette situation insatisfaisante sur les réseaux sociaux, et notamment sur Instagram. Des jours durant, on a vu des publications qui visaient à alerter et à souligner le manque de clarté dans les décisions municipales ainsi que le décalage avec l'urgence. Mme BEAUVALET trouve particulièrement scandaleux et préoccupant que des parents d'élèves aient dû se cotiser pour isoler eux-mêmes certaines écoles. Elle tient à les remercier en ajoutant que les choses ne devraient pas se passer ainsi.

En ce sens, le plan climatiseur en urgence proposé par la Mairie de Paris est insuffisant. Lorsque les familles sont amenées à garder leurs enfants à domicile quand elles le peuvent, dans des appartements qui sont souvent mal ventilés et dans lesquels il fait chaud, cela n'est pas forcément mieux que de se retrouver à l'école. Cela fait également peser des difficultés supplémentaires sur les ménages les plus précaires. La désorganisation du service

public éducatif dans le 10^e et au-delà renforce les inégalités scolaires, et fragilise en priorité les élèves issus des milieux les plus défavorisés de l'arrondissement. Bien évidemment les écoles ne sont pas les seules qui sont impactées et pour lesquelles il faut davantage d'anticipation et davantage d'action de la part de l'État et de la Ville de Paris. Mme BEAUVALET se réfère à une vidéo, sortie quelques jours plus tôt, de Paul ALAUZY du collectif Le Revers qui rappelle les engagements pris par Emmanuel GRÉGOIRE lors des élections municipales. Des engagements qui, d'après Mme BEAUVALET, auraient pu être le fait de la politique menée par Anne HIDALGO. La vidéo souligne qu'il est plus urgent d'honorer ses engagements et notamment de créer un centre de premier accueil, d'ouvrir des classes d'hébergement et de réquisitionner des lieux frais et vides en urgence. Cette vidéo interpelle les pouvoirs publics sur le campement de réfugiés situé à Stalingrad en montrant notamment que les accès d'eau potable promis ne fonctionnent pas. Des endroits vides et frais à Paris, il en existe. Mme BEAUVALET pense à la proposition de Ian BROSSAT à propos du BHV qui, actuellement, est à moitié vide et absolument climatisé. Il est également possible de poser la question des gymnases en sachant que les conditions de sécurité pour les cours de sport ne sont pas réunies sous les fortes chaleurs. Il s'agit de lieux qui, a priori, sont plutôt vides.

Pour l'an prochain, il y a donc un besoin urgent de planification et d'organisation. Ce dont on a besoin localement, c'est une feuille de route détaillée qui recense, pour chaque école de l'arrondissement, les aménagements prévus pour les fortes chaleurs qui arriveront sans doute en mai et juin 2027, en précisant la nature des interventions envisagées à court terme comme à long terme, que ce soient les voiles d'ombrage, les brasseurs d'air, les protections solaires extérieures ou encore les stores. Concrètement, au niveau du Conseil d'arrondissement, il faudra avoir un calendrier de la réalisation et de la date de mise en service de ces aménagements qui devront être opérationnels avant les premiers pics de chaleur. Il faudra donc ne plus se retrouver dans la réaction mais être vraiment dans l'anticipation, et pas avec des initiatives en cours de déploiement au moment où la crise arrive. Il est plus qu'urgent d'associer à l'élaboration de cette feuille de route les directrices et les directeurs d'école, les représentants des parents d'élèves et des collectifs ainsi que les élu-es du Conseil d'arrondissement, afin que les besoins spécifiques et le degré d'avancement des travaux de chaque établissement soient pris en compte. Mme BEAUVALET termine sa contribution au débat en disant qu'elle espère vraiment que les futurs moments de crise liés aux pics de chaleur seront davantage anticipés.

Mme CORDEBARD la remercie et donne la parole à Louis CANTUEL.

M. CANTUEL rappelle que la crise climatique frappe d'abord les plus fragiles et que les épisodes de canicule mettent en lumière les inégalités tout autant qu'ils les aggravent en agissant comme des catalyseurs de précarité et de vulnérabilité. Il pense, bien évidemment, aux seniors qui souffrent particulièrement de cette situation. La Ville de Paris a immédiatement appliqué des mesures de prévention au sein des Résidences Autonomie pour protéger au mieux les personnes qui y vivent. Le fichier Reflex, qui permet aux seniors et aux personnes fragiles d'être contactés par les agents de la Ville, a été immédiatement activé, et les personnes ont pu être rappelées toutes les 48 heures. Quant à la Mairie du 10^e, de nombreux espaces ont été mis à disposition, des salles rafraîchies en Mairie ou à la Chapelle Saint-Lazare. Les bibliothèques ont élargi leurs horaires d'accès. M. CANTUEL tient également à citer l'initiative très innovante du Ciné-clim en partenariat avec les cinémas de l'arrondissement, qui permet aux jeunes de moins de 25 ans et aux seniors de plus de 65 ans de bénéficier d'un temps de répit culturel au frais avec des séances gratuites les après-midis. C'est une initiative qui fera

certainement école et qui préfigure l'ambition portée par le vœu des élu-es communistes de mobiliser l'ensemble de la société, et particulièrement les acteurs privés, pour ouvrir davantage d'espaces rafraîchis. Il s'agit d'une réflexion essentielle qui doit être engagée pour faire évoluer le cadre réglementaire en travaillant avec le secteur privé pour identifier et ouvrir des lieux. Il remercie ses collègues communistes pour cette proposition que la majorité soutiendra sans hésiter.

M. CANTUEL pense également aux personnes en situation de précarité, à celles et ceux qui vivent dans des passoires thermiques ou qui occupent les emplois les plus exposés ainsi qu'aux plus exclus et aux personnes à la rue qui sont nombreuses dans le 10^e arrondissement. Il salue l'action de l'ensemble des acteurs de solidarité du 10^e, qui ont été extrêmement mobilisés dans cette période et qui le sont toujours en renforçant les maraudes et en élargissant les possibilités d'accueil dans les espaces de Solidarité Insertion du 10^e. La Ville de Paris et la Mairie du 10^e ont facilité l'accès à l'eau et à l'hygiène, les parcs et les jardins de l'arrondissement ont été ouverts la nuit. De nombreuses actions ont été menées, des actions du quotidien. Des collectes dédiées et des distributions exceptionnelles ont eu lieu avec plusieurs centaines de gourdes qui ont été distribuées. Cela ne règle pas tout et notamment cela ne règle pas l'insupportable situation des personnes qui vivent dans les campements sous des tentes. L'État doit agir et doit le faire rapidement, mais le 10^e apporte déjà une réponse pour les plus vulnérables et continuera de le faire car il est convaincu que la solidarité et la lutte contre les inégalités doivent être au cœur de la transition écologique.

Mme CORDEBARD le remercie et laisse la parole à Sylvain RAIFAUD.

M. RAIFAUD ne souhaite pas revenir sur le vœu de son groupe, qui a déjà été présenté par Charlotte NENNER, mais il trouve important de mettre en place des politiques structurelles car la municipalité se retrouve actuellement à pallier l'urgence alors que, depuis des décennies, les alertes sur les effets concrets du changement climatique se sont multipliées. Il veut focaliser son intervention sur le canal Saint-Martin qui est devenu, d'après un article paru sur *Les Inrockuptibles* « la dernière plage avant la fin du monde ». Ce canal a connu une notoriété subite et importante, qui est l'effet d'une bonne décision prise au début de la première canicule de cette année mais qui fait suite à tout le travail réalisé par les élu-es écologistes dans les précédentes mandatures, et notamment par Léa VASA. Désormais, on peut décider d'ouvrir le canal à la baignade en cas de pics de forte chaleur, et le canal est devenu un point de fraîcheur presque indispensable une fois qu'on y a goûté.

Cela pose quand même un certain nombre de questions et soulève un certain nombre de difficultés qui sont bien connues. Il y a des enjeux liés aux activités nocturnes, au bruit et à la biodiversité qui sont renforcés dans cette situation nouvelle. Il y a également des enjeux de prévention et de sécurité. Un jeune homme est mort dans l'eau du canal Saint-Martin la semaine dernière. C'est un fait dramatique qui souligne le besoin d'être tout à fait au clair avec les responsabilités des uns et des autres ainsi que le besoin pour la Ville d'accentuer son action en matière de prévention et de sécurité. Il y a la question du bruit sur laquelle la municipalité est souvent interpellée. Les élu-es écologistes défendent l'idée de pouvoir dormir au bord du canal avec la fenêtre ouverte sans craindre les nuisances sonores. Il est possible de fermer le square des Maures le soir à partir de 23 heures. Le jardin Villemin, qui reste ouvert, est un espace de fraîcheur dans lequel les habitant.es peuvent se retrouver et en profiter. Il faut faire en sorte de mettre en place certaines restrictions nécessaires, comme celle sur la vente et

la consommation d'alcool au bord du canal. Quant aux tentes et aux personnes qui dorment sur les berges, cela rappelle tristement les carences de l'État qui les abandonne. La Ville fournit des efforts mais l'État doit en fournir aussi pour éviter cette misère.

Mme CORDEBARD le remercie et donne la parole à Raphaël BONNIER.

M. BONNIER indique qu'il tâchera d'être concis et de ramasser quelques éléments saillants du débat, tout d'abord pour constater que, depuis plusieurs conseils, il y a une convergence assez surprenante entre les analyses de Marion BEAUVALET de la France Insoumise et celles de Bertil FORT de l'opposition de droite, qui accusent ensemble d'inaction la Ville de Paris et Anne HIDALGO, sans pour autant dénoncer systématiquement la responsabilité du Gouvernement. M. BONNIER s'interroge sur cette convergence et son issue, qui ne semble pas les mener à l'exercice des responsabilités assumées par la majorité d'Alexandra CORDEBARD et d'Emmanuel GRÉGOIRE pour faire face à ce chaos. Enfin, M. BONNIER souhaite revenir sur la décision extraordinaire d'avoir ouvert le canal Saint-Martin à la baignade pour faire face à cet épisode caniculaire. La municipalité a été dépassée par un succès qui est allé au-delà de toutes les prévisions. Il faut désormais aller beaucoup plus loin en mobilisant les communes limitrophes de Paris et les autres arrondissements qui bénéficient de points d'eau pour qu'ils ouvrent des baignades similaires. Il s'agit quand même d'un succès incroyable à la fois pour les habitant.es du 10^e, pour les Parisien·nes et pour les Francilien·nes qui ont pu, pendant ces quinze jours, se réapproprier le canal Saint-Martin, y plonger et retrouver de la fraîcheur, du bonheur et de l'optimisme. Il ne lui reste pas assez de temps pour en dire plus et M. BONNIER termine son intervention en félicitant la Ville de Paris et la Mairie du 10^e.

Mme CORDEBARD le remercie et souligne que la Ville de Paris est incarnée par beaucoup d'agents qui, eux aussi, ont eu chaud et qui sont pourtant restés mobilisés pendant toute la période de la canicule. Ils et elles ont traversé une énorme fête parisienne, celle de la Musique, qui, comme l'année dernière, a vu des gens du monde entier venir danser dans les rues de la capitale. Les agents de la Ville, et en particulier ceux de la propreté, se sont couchés plus tard et levés plus tôt pour ramasser des tonnes de déchets sous la canicule. Pour le canal Saint-Martin, beaucoup de monde a également été mobilisé. Comme Raphaël BONNIER, Madame la Maire pense qu'il n'est pas raisonnable d'ouvrir le canal à la baignade sans ouvrir en même temps les autres sites de baignade. Elle plaidera, lors de tous les autres épisodes de canicule, pour que le canal ne soit pas, comme le disait l'article des *Inrockuptibles*, le dernier lieu possible mais bien un des lieux parmi d'autres. Par sa petite superficie, il n'est à l'évidence pas en mesure d'absorber tous les besoins de rafraîchissement de l'Île-de-France. Il faudra proposer également dans le bassin de la Villette et dans la Seine des offres de baignade qui diversifiées. Léa VASA s'y est employée en travaillant, lors de la précédente mandature, sur d'autres territoires.

Beaucoup d'autres sujets doivent continuer à être travaillés, en particulier la question de la prévention car, depuis l'ouverture de la baignade, une soixantaine de jeunes se sont blessés dans le canal Saint-Martin en sautant des passerelles et se sont retrouvés aux urgences de l'hôpital Saint-Louis. Il est nécessaire d'organiser une mobilisation qui dépasse largement les moyens du 10^e arrondissement pour prévenir les risques insensés pris par des adolescents. Un autre sujet concerne le Ciné-clim qui a rencontré un succès et dont la municipalité est fière. De la même manière, elle est fière des piscines l'arrondissement de qui ont été ouvertes plus tard et qui ont connu des pics de fréquentation énormes, malgré un mouvement de grève dans l'une d'entre elle qui l'a

contrainte à ne rouvrir qu'au début du week-end. Sans s'y opposer, Madame la Maire déplore la fermeture de ce service public face à cette urgence. La Mairie a également acheté des gourdes, des ventilateurs et des arroseurs automatiques de pelouse pour rafraîchir les enfants dans un certain nombre d'école. Les agents se sont coordonnés pour installer des petits équipements en urgence.

Cependant, il est vrai que ni la Ville ni le pays ne sont prêts et que ces chaleurs extrêmes ont surpris tout le monde. Depuis des années les scientifiques ont répété que ces épisodes de canicule interviendraient, mais on ne s'attendait pas à ce qu'ils interviennent deux fois en un mois à Paris, avec des conséquences dont on n'a pas encore le bilan, y compris le bilan de la mortalité qui a augmenté, puisque les hôpitaux sont en ce moment en train d'avoir les décompensations qui arrivent aux urgences. Peut-être que, cette fois, les seniors et les petits enfants ont été un peu mieux protégés car leur situation avait bien été anticipée. En revanche, de très nombreux adultes dans la force de l'âge se sont retrouvés à faire des arrêts cardiaques à cause de la chaleur. Ce qui signifie qu'il faut faire également de la prévention dans la population moins fragile. Ce travail doit absolument être entrepris. À ce propos, Madame la Maire rappelle que, comme à chaque fois qu'il y a une crise, elle a organisé une réunion avec tous les élu-es de l'arrondissement y compris celles et ceux de l'opposition. Cependant, il n'y a pas eu la moindre parole prononcée par ces derniers ni la moindre suggestion ni critique. Certains ne se sont même pas présentés à la réunion.

Madame la Maire s'adresse à ses collègues pour rappeler que, lorsqu'on parle de mobilisation générale et d'effort collectif, elle souhaite associer tout le monde car elle estime que cela relève de leur responsabilité. Elle s'attend donc à ce que chacun fasse sa part. Elle proposera ce type de travail collectif en espérant que les prochaines fois les élu-es de l'opposition ne seront pas de simples spectateurs ou des absents mais qu'elles et ils seront des acteurs en mesure d'apporter leur contribution. Avant de passer au vote des vœux, Mme CORDEBARD rappelle qu'il n'est pas possible de résumer un enjeu mondial d'une violence énorme aux décisions d'investissement prises dans les dernières années, qui ne seraient absolument « pas à la hauteur » pour reprendre les mots de Bertil FORT, ni d'imputer la responsabilité stricte et unique de cette crise aux collectivités locales. C'est une folie, c'est de l'hypocrisie pure ou c'est juste le plaisir de critiquer. Il est nécessaire d'avoir une mobilisation totale et transversale sur ces sujets. Paris a gardé de la capacité d'investissement parce que c'est une Ville riche et bien gérée, mais la plupart des collectivités locales ne peuvent plus effectuer ce travail d'adaptation. On ne peut pas sérieusement considérer que cela peut se résoudre à un plan de rafraîchissement par des climatiseurs. Il faut le faire et Madame la Maire n'a rien contre, mais elle sait qu'une mobilisation bien plus importante et un travail collectif bien plus exigeant sont nécessaires.

Mme CORDEBARD remercie le groupe écologiste de porter le vœu et de rappeler que le Fonds Vert est en train de fondre comme les glaciers, avec des montants qui sont de moins en moins importants. Il s'agit de décisions qui malheureusement n'appartiennent pas à la Ville. Le manque de volonté sur l'ensemble des sujets liés à l'écologie rattrape chacun des décideurs. Le Président se plaint aujourd'hui que les députés lui font renoncer à ses objectifs, mais tout cela c'est « de la rigolade ». Tous les reculs qui ont été enregistrés au cours des dernières années, tous les sujets qui ont été si mal défendus reviennent comme des boomerangs. Les collectivités locales, avec leurs petits bras, ne pourront jamais pallier cet effort national nécessaire. C'est un comble de dire qu'Anne HIDALGO ne se serait pas investie sur ces sujets. Malheureusement, on voit bien qu'il faut plus encore et que les

viles ne peuvent pas agir seules. Madame la Maire salue au passage la Métropole du Grand Paris qui, tout en ne disposant pas d'un très gros budget, a consacré beaucoup de ses financements à l'adaptation. Ce n'est pas une collectivité gouvernée par la gauche mais « elle fait le job ». Il est nécessaire que tout le monde le fasse. Elle laisse ensuite la parole à Bertil FORT qui souhaite donner une explication de vote.

M. FORT indique qu'il va s'abstenir sur le vote du groupe Les Ecologistes parce qu'il le considère comme incomplet et qu'il va s'opposer sur le vœu du groupe communiste. Quant à la capacité de Madame la Maire de travailler avec les élu-es de l'opposition, il en doute car, sur les quarante vœux qu'il avait déposés au cours de la précédente mandature, seulement deux avaient été votés par la majorité.

Mme CORDEBARD lui demande si c'est son excuse pour ne pas s'être rendu à la réunion.

M. FORT répond que cette réunion avait été organisée un samedi matin et qu'il avait d'autres engagements prévus. Le fait d'avoir été prévenu seulement douze heures en avance ne lui avait pas permis de réorganiser son emploi du temps.

Mme CORDEBARD l'invite à ne pas chercher des excuses.

M. FORT ajoute que toutes les propositions qu'il avait faites concernant des aménagements locaux, toutes ses remontées de parents d'élèves et d'associations envoyées par mail n'avaient jamais reçu de réponse de la part de Madame la Maire.

Mme CORDEBARD le remercie pour son absence totale de bonne foi et invite les élu-es à passer au vote en ajoutant à l'intention de Bertil FORT qu'en fait il n'y a pas d'explication de vote lors d'un débat organisé.

Le vœu du groupe PCF 10è, relatif à la réquisition des équipements privés rafraichis recevant du public lors des épisodes de vigilance canicule orange et rouge, est adopté à la majorité (1 vote contre : Bertil FORT).

Le vœu du groupe Les Écologistes, relatif à la canicule, est adopté à la majorité (1 abstention : Bertil FORT).

Mme CORDEBARD fait savoir à Marion BEAUVALET qu'elle a entendu sa critique sur le format du débat organisé. Il y aura l'occasion d'en reparler dans le cadre de la délibération sur l'adoption du règlement intérieur qui va suivre.

10-2026-31 – Adoption du règlement intérieur du Conseil d'arrondissement du 10^e

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD laisse la parole à Paul SIMONDON en rappelant que chaque groupe dispose de quatre minutes de temps de parole.

M. SIMONDON précise que les élu-es ne sont pas là pour parler d'eux mais pour parler du 10^e arrondissement et se mettre au service de ses habitant.es. Toutefois, le règlement intérieur établit les règles fixées collectivement pour rendre les débats les plus efficaces, les plus intéressants et les plus démocratiques possibles. Il remercie tous les élu-es, tous les présidents et présidentes de groupe ainsi que les élu-es non-inscrit.es avec lesquels il y a eu des échanges sur le règlement. Celui-ci maintient une grande ouverture aux capacités d'alerte – ce qu'on a vu, par exemple avec les questions de pré conseil – et à la possibilité pour des associations et des collectifs d'interpeller les élu-es sur des sujets concernant l'arrondissement. Il maintient également un droit de pétition locale et de référendum d'initiative locale. Il comporte de nombreux droits de l'opposition, ce qui est tout à fait heureux dans une assemblée délibérante, grâce à la capacité de proposer des vœux, des amendements, des contre-propositions, de poser des questions orales ou écrites, de disposer d'un local à l'intérieur de la mairie. Même si ce n'est pas inscrit dans le règlement, la pratique l'a montré – et c'est encore le cas avec le conservatoire –, il comporte la possibilité d'avoir des représentant.es de l'opposition dans chaque instance.

Le nouveau règlement permet toujours d'avoir des vœux rattachés à une délibération, sous la forme d'un amendement ou sous la forme d'un vœu, pour compléter l'avis. Il permet également de déposer des vœux sur d'autres sujets, ce qu'on appelle les vœux « non rattachés ». Cependant, pour éviter que les vœux portant sur des sujets qui ne concernent pas l'action de l'arrondissement ne deviennent majoritaires mais que ce soient toujours les délibérations qui constituent le moment le plus important du Conseil, le nouveau règlement propose une limitation qui, encore une fois, favorise les droits de l'opposition en fixant à deux le nombre de vœux non rattachés par groupe. Et cela quelle que soit la taille d'un groupe, y compris deux vœux non rattachés pour les élu-es non-inscrit.es qui ne font pas partie d'un groupe. Même si l'on n'est pas obligé d'atteindre ce maximum, potentiellement on pourrait avoir à chaque séance douze vœux non rattachés, six par les groupes de la majorité et six par les élu-es de l'opposition. Par ailleurs, le nouveau règlement introduit le principe de traçabilité, c'est-à-dire le fait d'avoir un suivi annuel de l'exécution des vœux. De cette manière, le règlement intérieur proposé reste un règlement extrêmement démocratique, très ouvert et adapté à la situation de l'actuel mandat.

Mme CORDEBARD le remercie et donne la parole à Maxime CROSNIER.

M. CROSNIER souhaite tout d'abord remercier Paul SIMONDON pour la qualité des échanges entretenus au cours des dernières semaines sur le projet du nouveau règlement intérieur. Les élu-es écologistes ont été guidé.es par trois principes. Le premier concerne la clarté et l'intelligibilité des débats. Ainsi, ils apprécient le fait que, selon le nouveau règlement intérieur, l'exécutif puisse répondre en dernier. Cela permet de répondre à d'éventuelles interpellations. Lors des précédents conseils, il y avait la présentation de la délibération et ensuite les interventions des autres groupes. M. CROSNIER trouve intéressant que l'exécutif puisse répondre en dernier en apportant ainsi des éléments de fond à l'appui d'éventuelles demandes notamment de l'opposition. C'est la première innovation. Le groupe écologiste est fortement attaché à la qualité démocratique du débat ainsi qu'aux droits de l'opposition. Dans un deuxième temps, le fait qu'il y ait deux vœux non rattachés pour chaque groupe, peu importe sa composition numéraire, et pour les élu-es non-inscrits, donne une « surprise » aux groupes qui sont moins nombreux. Il s'agit d'un droit important, notamment pour interpeller la majorité municipale. Enfin, le troisième principe est celui du droit de suite. Il y a des vœux qui sont votés et qui nécessitent d'avoir un suivi

efficace pour une bonne application des décisions municipales. Pour toutes ces raisons, le groupe Les Ecologistes votera en faveur de cette refonte du règlement intérieur.

Mme CORDEBARD le remercie pour son intervention et pour la contribution importante qu'il a apportée à cette refonte. Elle donne ensuite la parole à Élie JOUSSELLIN.

M. JOUSSELLIN indique que cette délibération est importante car elle dessine le travail commun que les élu-es poursuivront dans les six prochaines années au sein du Conseil d'arrondissement. Après des discussions parfois un peu longues, dont il remercie Paul SIMONDON et l'ensemble des présidentes et présidents de groupe, on est arrivé à un bon compromis qui permet en même temps d'assurer la place des oppositions et de continuer à travailler efficacement au service des habitantes et habitants de l'arrondissement. Le fait d'avoir deux vœux par groupe évite l'inflation, qui empêche de travailler confortablement, mais permet un total de douze vœux dont six pour la majorité et six pour l'opposition. Cela permet des débats plus complets et fournis, et un meilleur suivi de l'application concrète de ces vœux. M. JOUSSELLIN espère que le nouveau règlement permettra dans de bonnes conditions d'avoir de vrais débats politiques dans les six années à venir. Il est persuadé que le Conseil d'arrondissement représente le cœur battant de la démocratie et qui ne peut pas se limiter à être une chambre d'enregistrement. La majorité a de vrais désaccords avec les membres de l'opposition et parfois aussi quelques points d'accord. Il y a également des nuances dans les positions des membres de la majorité. Toutes les positions doivent pouvoir être entendues, défendues et enfin tranchées par le vote sans avoir peur de faire du conseil un vrai lieu de débat politique car, à l'échelle de l'arrondissement, les élu-es participent à rendre ses lettres de noblesse au combat politique au sens noble du terme, à la confrontation d'idées et aux projets de société. C'est en cela que M. JOUSSELLIN trouve que la forme du débat eu précédemment était au contraire intéressante. C'est donc avec conviction que les élu-es communistes voteront en faveur du nouveau règlement intérieur, qui leur permettra de faire de la politique dans les années à venir.

Mme CORDEBARD le remercie et observe que la pratique a bien évolué dans les échanges entre les élu-es au cours des dernières années. Peut-être qu'elle est encore perfectible et que le nouveau règlement intérieur apportera des changements. Elle laisse ensuite la parole à Marion BEAUVALET.

Mme BEAUVALET fait savoir qu'elle votera contre le nouveau règlement intérieur en expliquant pourquoi au cours de son intervention. Puisqu'il est question de règlement, elle se permet une petite parenthèse concernant le t-shirt qu'elle porte et à propos duquel Madame la Maire l'a interpellée en lui disant que c'était illégal de le porter. Mme BEAUVALET est intéressée à savoir la référence mobilisée car elle n'a pas trouvé de mention dans le règlement intérieur. Par ailleurs, la Cour de cassation criminelle, le 1er septembre 2020 arrêté numéro 10.80.584, estime qu'il n'y a pas de restrictions concernant les tenues portées par les élu-es dans les conseils puisqu'ils ne sont pas des fonctionnaires, à moins que leur tenue ne puisse perturber le bon déroulement des débats, ce qui en l'occurrence n'est pas le cas. Mme BEAUVALET structurera son intervention en plusieurs points. Tout d'abord la question de la place des journalistes et ensuite la question des vœux et de l'attitude générale de la majorité à l'égard de l'opposition.

Par commencer, elle tient à souligner la disparition de la place des journalistes, explicitement mentionnée dans la précédente version du règlement intérieur. Il est dommage d'avoir supprimé l'espace qui leur était consacré et la mention explicite d'un emplacement spécial réservé aux représentants de la presse alors même que la liberté de la presse est de plus en plus menacée ou remise en question. Il s'agit donc d'un recul politique que de ne plus en faire mention. Elle espère que les journalistes seront toujours les bienvenus dans l'enceinte du conseil. C'est dommage qu'ils ne puissent pas l'être explicitement quand on sait leur grand rôle pour éclairer et informer, notamment à Paris dans le scandale du périscolaire ou encore dans celui de l'attribution de la DSP des marchés dont on a parlé dans le précédent conseil et qui semble finalement ne pas avoir embêté beaucoup la majorité. Pour ce qui est des vœux, on peut discuter de leur nombre, mais Mme BEAUVALET tient à souligner le recul que constitue le nouveau règlement intérieur en tâchant ensuite de prendre un peu de hauteur.

Madame la Maire a évoqué à plusieurs reprises la nécessité de faire tenir les conseils en un temps plus réduit. Personnellement, Mme BEAUVALET n'a aucun souci à passer des grands morceaux de soirée avec les autres élu-es. Les séances du Conseil d'arrondissement étaient assez courtes lors de la période 2020-2026 lorsque Bertil FORT était le seul élu de l'opposition. Cependant, la nouvelle composition issue des élections municipales de mars 2026 susciterait des conseils d'arrondissements trop longs. Il est vrai que désormais il y a davantage d'opposition de droite comme de gauche et que le conseil ne sera plus une simple chambre d'enregistrement. Il y aura davantage de débats, ce qui est pour le mieux car il y en a besoin comme en témoignent, par exemple, les sollicitations électroniques que Mme BEAUVALET reçoit en tant que conseillère d'opposition. Finalement, circonscrire le nombre de vœux non rattachés signifie poser une limite qui n'existait pas avant puisque les membres de la majorité n'étaient à peu près qu'entre eux. Il s'agit donc d'un recul. La question qu'elle aimerait poser c'est de quoi ce recul est le nom.

Pour cela, Mme BEAUVALET prendra un certain nombre d'exemples qui l'ont frappée depuis le mois de mars. Tout d'abord, lors du précédent conseil d'arrondissement, Madame la Maire avait réagi à la place des élu-es écologistes quand Mme BEAUVALET avait proposé un amendement, et cela au mépris du règlement intérieur. Il y a eu également des moments où un certain nombre d'élu-es de la majorité – par courtoisie républicaine elle aura l'élégance de ne pas les citer – ont utilisé des réflexions à minima paternalistes. En tout cas, la question qui se pose porte sur la manière dont la majorité réussit à traiter et surtout à travailler avec une opposition qui n'a cessé de se diversifier et qui est le résultat logique des élections du mois de mars. C'est finalement un nouveau règlement qui vient ajouter des contraintes que la majorité ne considérait pas comme nécessaires quand elle n'était à peu près que contre elle-même. Cela souligne la difficulté de composer avec une opposition diverse et qui travaille. On le voit aussi dans les autres arrondissements et au Conseil de Paris. Mme BEAUVALET termine son intervention en demandant à Madame la Maire si elle fait cela parce que les élections présidentielles sont proches ou parce qu'elle n'arrive bel et bien pas à travailler avec des nuances politiques diverses.

Mme CORDEBARD la remercie et s'apprête à répondre aux interventions en tant que rapporteure de la délibération lorsqu'elle s'aperçoit que Bertil FORT ne s'est pas encore exprimé. Elle lui laisse donc la parole en s'excusant.

M. FORT répond en plaisantant que, de cette façon, Madame la Maire bâillonne l'opposition. Plus sérieusement, il indique qu'il votera en faveur du nouveau règlement intérieur. Il a noté quelques évolutions sur le nombre des vœux. Personnellement, il pouvait se satisfaire d'un vœu pour élu-e non inscrit-e mais il trouve agréable qu'il ait été fait un geste pour en avoir deux. Il a également remarqué que Paul SIMONDON a intégré la demande qu'il lui avait adressée à propos du rapport annuel des vœux adoptés, afin de savoir s'ils étaient effectivement mis en œuvre. En effet, beaucoup de vœux sont adoptés mais peu d'entre eux sont mis en place. Le nouveau règlement permettra d'objectiver ce point. En ce qui concerne la longueur des conseils d'arrondissement, M. FORT a plutôt tendance à préserver la qualité des échanges démocratiques et à préférer qu'ils ne s'étendent pas dans la durée. Une remarque que peut-être il aurait dû faire à Paul SIMONDON, c'est que pour éviter l'effet « d'entre-soi » au sein des différents groupes de la majorité qu'il y avait dans la précédente mandature, il aurait apprécié que deux personnes appartenant au même groupe politique ne puissent pas intervenir sur la même délibération. C'est ce que font assez régulièrement les écologistes et parfois les communistes. Cela peut donner au public qui assiste à la séance une impression désagréable d'entre-soi.

Mme CORDEBARD observe que c'est bien d'avoir l'avis de tout le monde. C'est elle qui a demandé de ne pas avoir de proportionnalité dans le nombre de vœux au sein du conseil et de les répartir à égalité entre les élu-es, en considérant que l'opposition avait davantage besoin d'avoir un espace d'expression propre. Elle précise que, à l'exception d'une seule fois au début du mandat précédent, Madame la Maire n'a jamais souhaité restreindre le temps du Conseil d'arrondissement. D'autres peuvent parfois en avoir l'envie, mais elle préside les débats et restera à chaque séance aussi longtemps qu'il le faudra. L'intention que lui prête Marion BEAUVALET n'est pas la sienne. Elle n'a aucun problème à passer du temps au conseil. Les séances ne sont pas fréquentes et c'est normal que tout le monde puisse s'exprimer. Elle sait également que le Conseil d'arrondissement est, pour un certain nombre d'élus-es, l'unique lieu où elles et ils peuvent avoir une expression publique qui est relayée, ce qui a son importance.

Madame la Maire a noté le souhait légitime d'avoir un regard sur les vœux qui ont été portés au cours du mandat, pour autant qu'ils s'adressent à des interlocuteurs extérieurs. C'est intéressant de voir à quel point les vœux sont utiles et efficaces. En revanche, elle attire l'attention sur le risque de non-efficacité lorsque les vœux interpellent des pays étrangers ou des gouvernements qui peuvent ne pas être à l'écoute. Cela n'empêche que cette expression collective joue son rôle politique. L'on pourrait considérer simplement que l'interpellation est une forme de mise en œuvre du vœu, mais il faudra trouver le cadre. Mme CORDEBARD est contente que le texte du nouveau règlement intérieur corresponde à presque tout le monde. Quelque chose l'a cependant alertée dans l'intervention de Mme BEAUVALET. En ce qui concerne les critiques ou les pensées supposées que les autres élu-es pourraient avoir vis-à-vis d'elle, Madame la Maire la laisse juger. En revanche, le fait que Mme BEAUVALET ait pensé qu'à certains moments d'autres élus pouvaient avoir à son égard un ton suffisant ou paternaliste, la préoccupe. Madame la Maire veille aussi à la police de séance. Si un-e élu-e se sent, à un moment donné, mis-e en cause d'une manière qui lui semble problématique, discriminatoire, paternaliste ou sexiste, il ou elle peut lui en faire part. C'est sa responsabilité de faire en sorte que ce ne soit pas le cas. Chaque membre du conseil doit être respecté car il ou elle a été élu-e par le suffrage universel et a sa place au sein de l'assemblée. En dépit des discussions ou des désaccords, il n'est pas question que ce type de comportement existe dans le Conseil

d'arrondissement. Marion BEAUVALET ne doit pas hésiter à revenir vers elle publiquement ou pas, quels que soient leurs désaccords, et elle fera droit à ses demandes.

Madame la Maire ferme cette parenthèse pour ajouter que le règlement intérieur n'est pas quelque chose de nécessairement figé *ad vitam aeternam* ou pour toute la durée du mandat. Si les élu-es estiment que l'exécutif a oublié quelques points ou qu'il a fait une impasse sur un sujet, que quelque chose ne marche pas dans ce qu'il a été décidé, il est tout à fait possible de le retravailler si les élu-es se mettent d'accord sur les évolutions dans le cadre de discussions collectives. Il ne faut surtout pas hésiter à le faire car les enjeux qui se profilent à l'horizon sont d'une telle gravité que les élu-es doivent être capables de marquer leurs désaccords et de les expliquer aux habitant.es, mais aussi de se réunir quand il y a un accord et de travailler ensemble quand c'est nécessaire. Madame la Maire propose ensuite de passer au vote.

Résultat du vote :

Nombre de conseiller·ères présent·es		14	
Nombre de voix exprimées		15	
POUR	14	CONTRE	1 (Marion BEAUVALET)
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à la majorité			

10-2026-32 – Approbation du Budget supplémentaire 2026 de l'État spécial du 10^e arrondissement

Rapporteure Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD indique qu'en application du nouveau règlement, elle laissera d'abord la parole aux élu-es qui se sont inscrit·es pour intervenir et, enfin, elle répondra à leurs éventuelles questions en vue de l'approbation du budget supplémentaire de l'État spécial du 10^e arrondissement.

Mme NENNER observe qu'à la lecture du budget supplémentaire de l'État spécial du 10^e, elle a remarqué qu'une bonne partie de ce budget revient à l'entretien des nouveaux espaces végétalisés, à savoir la forêt urbaine du Colonel Fabien, le square des Maures et les abords du canal Saint-Martin. Elle estime qu'il était nécessaire de consacrer une partie du budget à l'entretien de ces espaces qui sont très sollicités, notamment par les chiens, et qui posent des problèmes de propreté et doivent être régulièrement nettoyés. Au vu de ce qui s'est passé pendant la période de canicule, Mme NENNER pense également qu'il faudrait pouvoir anticiper les besoins de financement d'urgence nécessaires dans le deuxième semestre. Il est important d'en tenir compte pour réorienter les dépenses. En tout cas, elle a noté que tout ce qui a été entrepris pour faire face à la canicule n'a pas été fait sur des problèmes budgétaires. Mme NENNER considère qu'il faut disposer de ce matelas pour pouvoir agir dans l'urgence en situation de crise.

Mme CORDEBARD la remercie et donne la parole à Élie JOUSSELLIN.

M. JOUSSELLIN indique que le budget supplémentaire de l'État spécial du 10^e va dans le bon sens et que les élu-es communistes le voteront. Il y aura un débat plus politique au Conseil de Paris, où il sera possible de discuter une nouvelle fois de la façon où la Ville de Paris et les arrondissements pourront faire face au désengagement croissant de l'État. M. JOUSSELLIN ne souhaite pas s'attarder sur ce point pour éviter que le conseil s'éternise. Il tient cependant à souligner que la présentation du budget supplémentaire est aussi le moment de parler du travail des agents de la Ville. Il rappelle à ce propos que, lorsque le budget primitif pour 2026 avait été voté dans l'enceinte du conseil le 2 décembre 2025, le seul élu d'opposition de l'époque avait tenu des propos que M. JOUSSELLIN avait trouvé inadmissibles. Il cite un extrait du compte rendu, voté en janvier par M. FORT lui-même, afin de ne pas être accusé de *fake news* : « La masse salariale a progressé de 600 M€ pour représenter aujourd'hui 55 000 agents, ce qui équivaut à 1 agent pour 43 habitants ». Un peu plus loin dans le même compte rendu : « Ni l'état des rues ni celui des parcs et squares n'ont été améliorés ». Après les dernières semaines vécues dans le 10^e, M. JOUSSELLIN tient à dire sa fierté d'avoir eu, la nuit de la Fête de la Musique alors qu'il faisait une chaleur extrême, des agents de la propreté en nombre suffisant pour faire en sorte que, dès le lendemain matin, les rues de l'arrondissement aient retrouvé un aspect normal. Il tient également à dire sa fierté d'avoir plus de policiers municipaux depuis le week-end dernier sur le canal Saint-Martin ainsi que des gardiennes et des gardiens d'espaces verts qui ont permis à ceux-ci de rester ouverts 24h sur 24 durant la canicule. Et les exemples pourraient se multiplier. M. JOUSSELLIN est fier des agents de la Ville, et c'est aussi une différence avec la droite.

Mme CORDEBARD le remercie et donne la parole à Bertil FORT.

M. FORT s'adresse à Élie JOUSSELLIN pour lui dire qu'il ne se rappelle plus les mots exacts qu'il avait prononcés lors de son intervention du 2 décembre 2025, mais qu'il pense que dans l'administration parisienne il faut plus de personnes sur le terrain et moins dans les bureaux. Il partage donc la volonté de M. JOUSSELLIN de disposer de plus d'agents sur le terrain pour nettoyer les rues et les sécuriser. Tout cela n'étant pas non plus le cœur de l'intervention, M. FORT informe qu'il a décidé de s'abstenir sur la délibération 10-2026-32 car elle ne donne pas suffisamment d'éléments sur les chiffres donnés à propos des dotations d'animation et de gestion locale pour pouvoir juger si les investissements ont été réalisés au bon endroit.

Mme CORDEBARD indique qu'elle essayera de donner un petit aperçu de ce à quoi correspondent les chiffres ainsi que les choix réalisés. Elle précise que le budget supplémentaire de l'État spécial n'est pas le budget de l'arrondissement mais un budget supplémentaire de 2 685 479 euros, ce qui signifie que le budget à exécuter sur l'exercice 2026 sera de près de 13 000 000 euros contre 10 000 000 euros en 2025. Sur ce budget supplémentaire, de manière classique il y a trois parts. À peu près 600 000 euros de restes à réaliser, c'est-à-dire de dépenses engagées mais pas encore dépensées, à peu près 530 000 euros de reports libres d'emploi, c'est-à-dire d'argent qui n'a pas encore été dépensé, et un abondement d'un peu plus de 1 500 000 net dont 900 000 euros concernent les fluides. Comme le disait tout à l'heure Charlotte NENNER, 655 000 euros sont hors fluides et destinés à l'entretien des espaces verts. Sur cet abondement, il y a également l'entretien de la nouvelle piscine Château-Landon récemment livrée.

En ce qui concerne la dotation d'investissement, pour éviter toute confusion Mme CORDEBARD précise que les investissements mentionnés dans la délibération ne correspondent pas aux investissements réalisés dans l'arrondissement mais à ceux consacrés à l'entretien bâtiminaire indispensable de la mairie, comme la finalisation de l'implantation des services à la population en rez-de-chaussée, ou à des projets inter-conseils de quartier. Le budget supplémentaire sur la dotation d'investissement en 2026 est donc porté à 531 000 euros contre 475 000 euros en 2025. Pour ce qui est de la dotation d'animation locale, les reports s'élèvent à 16 300 euros, une somme relativement modeste qui sera réinscrite au budget supplémentaire pour moitié sur la ligne dévolue aux travaux urgents, afin de disposer d'une petite réserve supplémentaire, et pour moitié réaffectée aux conseils de quartier. Sur la dotation de gestion locale, les reports et l'abondement sont essentiellement fléchés vers la piscine Château-Landon. À peu près 200 000 euros sont affectés aux nouveaux espaces verts.

Le constat de Mme CORDEBARD est que le 10^e a été traité très correctement et que les demandes de la Mairie ont été suivies d'abondements. Le budget supplémentaire connaît une augmentation assez significative par rapport à l'année dernière sur l'ensemble des lignes, ce qui permettra d'entretenir les nouveaux équipements. Après avoir porté à la connaissance des élu-es ces quelques éléments d'explication, Madame la Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Nombre de conseiller·ères présent·es		12	
Nombre de voix exprimées		13	
POUR	12	CONTRE	
Abstentions	1 (Bertil FORT)	NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

10-2026-29 – Désignation de représentant.es du Conseil d'arrondissement au sein des conseils d'école des écoles élémentaires Chabrol et Louis Blanc

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD invite les élu-es à voter la délibération 10-2026-29, sur laquelle il n'y a pas d'inscrits, pour désigner les représentants du Conseil d'arrondissement au sein des conseils des écoles élémentaires Chabrol et Louis Blanc. Elle remercie Paul SIMONDON d'avoir réalisé ce travail et d'avoir effectué quelques petits ajustements.

Résultat du vote :

Nombre de conseiller·ères présent·es		11	
Nombre de voix exprimées		12	
POUR	12	CONTRE	
Abstentions		NPPV	

Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité
--

10-2026-15 – Désignation au minimum de 2 élus du Conseil d'arrondissement et de 2 personnalités qualifiées appelé·es à siéger au Conseil d'établissement du Conservatoire municipal du 10^e arrondissement

Mme CORDEBARD indique que la délibération 10-2026-15, sur laquelle il n'y a pas d'inscrit, vise à désigner au minimum deux élus du Conseil d'arrondissement et deux personnalités qualifiées, qui sont appelés à siéger au Conseil d'établissement du Conservatoire municipal du 10^e arrondissement. Laurence PATRICE, qui s'est absentée un court instant, a proposé les personnalités qualifiées. Les deux élus qui représenteront le Conseil du 10^e arrondissement au Conservatoire sont Bertil FORT et Paul SIMONDON. Les deux personnalités qualifiées sont Cyrille COLLIN et Camille THEVENOT. Elle est sûre que les quatre personnes désignées s'engageront avec force au Conseil d'établissement du Conservatoire municipal. Elle invite les élu·es à voter.

Résultat du vote :

Nombre de conseiller·ères présent·es		11	
Nombre de voix exprimées		12	
POUR	12	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2026 DSOL 51 – Subventions (100 000 euros) à 8 associations et convention ou avenant à convention avec 6 d'entre elles, pour leurs actions de loisirs adaptés pour des personnes en situation de handicap et de répit pour les familles

Rapporteur : Maxime CROSNIER

Mme CORDEBARD donne la parole à Sylvain RAIFAUD qui s'est inscrit pour intervenir sur la délibération DSOL 51, relative aux subventions destinées à des associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap.

M. RAIFAUD indique que les associations concernées par la délibération offrent des actions de loisirs adaptées aux personnes en situation de handicap et, en même temps, des moments de répit pour les familles. Il souligne l'importance de disposer de lieux dans lesquels il est possible de se retrouver, de participer à des activités en commun et de prendre part à des actions d'éducation. Il tient à saluer tout particulièrement l'association J'Imaginerais, qui est située dans le 10^e arrondissement et qui propose des activités artistiques, l'association Irimi Vivace, qui met en place des ateliers de musique avec des enfants en situation de handicap accueillis dans des structures médico-sociales, et qui intervient notamment à l'Institut Médico-Éducatif Suzanne Cordes, rue Jacques Louvel Tessier dans le 10^e, ainsi que l'association Cafézoïde, qui

est situé dans le 19^e arrondissement et qui a ouvert un café pour le mettre à disposition des enfants en situation de handicap.

Mme CORDEBARD le remercie et donne la parole à Maxime CROSNIER.

M. CROSNIER explique qu'effectivement la délibération DSOL 51 propose de soutenir des associations qui veillent à un accès inclusif pour les personnes en situation de handicap. En l'occurrence, pour le 10^e arrondissement il s'agit de l'association J'Imaginerais. Cette délibération fournit à M. CROSNIER l'occasion de parler de l'action de l'exécutif depuis le début de la mandature dans le champ du handicap, un champ qui n'est pas souvent valorisé mais qui concerne malheureusement un nombre grandissant de personnes. Trois points sont à souligner. Le premier est qu'un comité local du handicap a été réuni, sous l'égide de la Maire d'arrondissement, cette semaine en présence de l'association J'Imaginerais et de l'ensemble des acteurs du handicap de l'arrondissement, les services municipaux et la Maison des Solidarités. Il a ainsi été possible d'avoir des échanges sur un certain nombre de sujets, tels que l'accès aux droits et aux soins, le sport et l'inclusion, l'accompagnement des familles et l'accessibilité.

Dans ce dernier domaine, les défis sont grands et l'action municipale doit être résolue. À la demande du conseil de quartier, une marche exploratoire a également été menée, il y a quelques semaines, devant la Mairie du 10^e pour travailler Château d'Eau - Lancry sur les enjeux liés aux handicaps et à l'accessibilité. M. CROSNIER tient enfin à signaler l'existence d'une exposition concernant les personnes qui connaissent un trouble du spectre autistique. C'est Laurence PATRICE qui a proposé le sujet de cette exposition, qui sera disponible jusqu'à mi-août dans le hall de la mairie. M. CROSNIER invite l'ensemble des personnes présentes à aller l'admirer à la fin de la séance du Conseil d'arrondissement. L'action municipale en faveur des personnes en situation de handicap est plurielle et s'inscrit en transversalité sur l'ensemble des politiques publiques. La délibération DSOL 51 y participe.

Mme CORDEBARD le remercie et ajoute qu'elle a souhaité faire de l'accessibilité au sens très large une des priorités de ce mandat. L'exécutif y travaille assidument en accompagnant et en continuant de financer les associations mais également en mettant en œuvre les services publics pour rendre disponible, par exemple, l'accès aux sports et à d'autres loisirs dans la ville. Le moment venu, il faudra discuter également du budget d'aménagement. Maxime CROSNIER a mentionné les marches exploratoires dans le quartier Château d'Eau - Lancry. La municipalité a déjà mis en accessibilité augmentée le quartier des Gares. Le travail a été très intéressant et semé d'embûches, mais il a permis néanmoins de progresser. Madame la Maire souhaite que des travaux d'accessibilité soient progressivement réalisés dans tous les quartiers du 10^e arrondissement. Il faudra y travailler ardemment avec des budgets dédiés, et il faudra discuter ensemble de la manière de les négocier car il s'agira évidemment de trouver cet argent et de programmer les travaux, parfois petits parfois plus importants, qui doivent être menés dans chaque quartier. Madame la Maire propose ensuite de passer au vote.

Résultat du vote :

Nombre de conseiller·ères présent·es	12
Nombre de voix exprimées	13

POUR	13	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2026 DAE 106 – Subventions (3 115 000 euros) et convention avec 100 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi

Rapporteure : Pauline FERARY-BERTHELOT

Mme CORDEBARD invite Louis CANTUEL à prendre la parole pour intervenir sur la délibération DAE 106.

M. CANTUEL souligne l'importance de la délibération DAE 106 à la fois par son objet, qui est le soutien à l'insertion par l'activité économique, que par les moyens importants qu'elle permet de dégager à l'échelle parisienne et de l'arrondissement. Surtout si l'on considère qu'elle va être votée dans un contexte de fragilité et de grandes difficultés pour l'ensemble du secteur de l'insertion par l'activité économique, qui est pourtant une activité dont chacun connaît l'efficacité extrêmement vertueuse sur le plan social, économique et écologique. Elle est à la fois un levier d'insertion, de lutte contre l'exclusion et un outil de développement local. Elle contribue dans ses nombreux champs d'intervention à la transition écologique et solidaire tout en apportant une réponse à de nombreux métiers qui sont en tension. On a donc tout à gagner à soutenir l'insertion par l'activité économique. C'est ce que fait cette délibération avec un subventionnement important pour plus d'une centaine de structures. Toutes les familles de l'IAE dans leur diversité sont soutenues, qu'il s'agisse des ateliers et chantiers d'insertion, des associations intermédiaires, des régies de quartier ou des entreprises d'insertion.

Une dizaine de structures qui agissent dans le 10^e arrondissement sont soutenues. Certaines sont bien connues, comme la Maison du Canal, l'Altermundi, Emmaüs Alternatives, mais toutes concourent à l'insertion économique avec des taux de sortie dynamique vers un emploi ou une formation qui sont de plus de 60%. M. CANTUEL souhaite insister sur l'importance d'aller au-delà de cet indicateur et de rappeler l'ensemble des actions d'accompagnement remarquablement conduites par ces structures, que ce soit en matière de lien social, d'accès à la santé et à la mobilité et, bien sûr, en matière d'accès aux droits. À ce sujet, M. CANTUEL souhaite faire le lien avec le vœu concernant les droits des étrangers qui a été voté lors du dernier Conseil d'arrondissement et qui a été repris par le Conseil de Paris et par la Maire du 10^e. Les difficultés de renouvellement des titres de séjour ont particulièrement concerné les salarié·es de l'ensemble de ces dispositifs. Toutes les structures ont fait remonter les difficultés de renouvellement de contrat et de rupture des droits. Il s'agit donc d'un sujet sur lequel il conviendra d'être particulièrement attentif et vigilant dans l'exécution des vœux, puisque cela figure désormais dans le règlement intérieur.

M. CANTUEL termine son intervention avec un dernier mot sur le contexte dans lequel la subvention à ces structures va être votée et qui la rend aujourd'hui si indispensable. Le secteur de l'insertion par l'activité économique traverse en effet un moment de difficulté inédite, avec des pressions très fortes qui s'exercent sur lui. Les financements de l'État, aussi bien sur l'aide aux postes pour les salariés que sur l'accès à la formation,

sont sans cesse menacés ou diminués. Le désengagement est assez important face à des besoins en hausse dans un contexte de précarité grandissante. Il y a également la situation de l'emploi qui se dégrade avec des charges qui augmentent notamment en raison de l'inflation. Les subventions de fonctionnement proposées au vote des élu·es s'ajoutent à des soutiens exceptionnels qui permettent d'éviter les cessations d'activité pour un certain nombre de structures. C'est un socle solide indispensable sur lequel les acteurs de l'insertion vont pouvoir s'appuyer à un moment où ils font face à de nombreux vents contraires. Le groupe Socialiste et apparentée votera en faveur de la délibération DAE 106.

Mme CORDEBARD le remercie et donne la parole à Pauline FERARY-BERTHELOT.

Mme FERARY-BERTHELOT se réjouit de voir que tout le monde est convaincu des bienfaits de l'insertion par l'activité économique et de son efficacité. Il s'agit d'une mesure assez trans-partisane susceptible de mettre d'accord tous les élu·es. Il s'agit d'un dispositif à destination des personnes qui en ont le plus besoin, celles qui sont le plus éloignées de l'emploi et qui se trouvent dans des situations économiques fragiles. La délibération DAE 106 propose de voter une enveloppe de 3 115 000 euros à destination d'une centaine de structures. Louis CANTUEL a souligné tous les enjeux identifiés sur cette délibération. Ensemble, ils ont rencontré la semaine dernière la Régie de Quartier-Maison du Canal, qui effectue un travail exceptionnel sur ce sujet et qui sera bénéficiaire d'une enveloppe de 44 000 euros au titre de l'exercice 2026. Cette structure emploie 60% de personnes réfugiées. Au total, neuf associations du 10^e arrondissement seront bénéficiaires de ce dispositif, qui concerne dans tout Paris 5 600 employé·es en insertion.

Mme CORDEBARD la remercie et ajoute que les associations du 10^e concernées par la délibération sont bien connues par les habitant·es et réalisent des actions d'une efficacité reconnue. Tout à l'heure, il y a eu un débat sur l'importance de soutenir l'ACORT et d'autres associations qui effectuent un travail indispensable. La délibération DAE 106 propose de soutenir une partie des associations qui sont précieuses pour le 10^e. Elle invite les élu·es à la voter.

Résultat du vote :

Nombre de conseiller·ères présent·es		11	
Nombre de voix exprimées		12	
POUR	12	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2026 DPE 21 – Subventions (124 000 euros) et 10 conventions avec 9 associations œuvrant à la sensibilisation au tri et à la réduction des déchets sur les « territoires zéro déchet »

Rapporteure : Pauline FERARY-BERTHELOT

Mme CORDEBARD indique que la délibération DPE 21 concerne la sensibilisation au tri et à la réduction des déchets, un sujet qui est revenu souvent dans le Conseil d'arrondissement. Toujours en appliquant par anticipation les modifications votées du règlement intérieur, Madame la Maire donne la parole au premier des deux intervenants inscrits.

M. BONNIER informe que La Maison du Canal-Régie de Quartier est à nouveau concernée, cette fois pour son action en matière de pilotage de la démarche « Territoire zéro déchet » dans le 10^e arrondissement, où cela constitue un vaste sujet. Un chiffre pour l'illustrer : en 2025 près de 40 000 tonnes de déchets ont été collectés par les services de propreté dans le 10^e. Sans entrer dans les détails, de gros progrès doivent encore être réalisés en matière de tri, notamment en ce qui concerne les déchets alimentaires et les objets qui peuvent être recyclés. La démarche « Territoire zéro déchet » trouve sa genèse dans le mandat 2014-2020. Elle avait d'abord été impulsée par Léa VASA, à la grande satisfaction de son collègue Sylvain RAIFAUD qui est garant de ses intérêts au sein du conseil. En effet Léa VASA, appuyée par l'équipe municipale de l'époque, avait eu l'initiative de mettre en place dans la rue de Paradis cette démarche tout à fait innovante, qui avait bien trouvé son public. En 2021, pour plusieurs raisons y compris celle d'un petit essoufflement sur la rue de Paradis, il avait été décidé de porter cette démarche au cœur des deux quartiers populaires du 10^e, le Buisson Saint-Louis et la Grange-aux-Belles où la Maison du Canal est implantée depuis 2021.

Aujourd'hui, la Maison du Canal pilote la démarche « Territoire zéro déchet » en sensibilisant les habitant.es au tri des déchets et à leur réduction. En effet, la meilleure manière d'avoir un espace public propre, c'est de ne pas le salir, et le meilleur déchet, c'est toujours celui qu'on ne produit pas. Il s'agit donc d'actions de sensibilisation à la collecte, à la réparation d'objets, au tri, au compostage et à la lutte contre le gaspillage alimentaire ainsi qu'à la valorisation des déchets. Tout cela contribue à l'économie circulaire. Cette démarche n'est pas seulement importante pour la propreté mais aussi en tant que génératrice d'emplois et de lien social au cœur des quartiers. Parmi ses actions, M. BONNIER cite le Tri-Troc qui est organisé très régulièrement par la Maison du Canal devant l'espace de vie sociale La Grange et qui permet de rassembler les habitant.es en créant du lien. Il est très heureux que la Maison du Canal puisse bénéficier, cette année encore, d'un soutien de la Ville de Paris à hauteur de 20 000 euros pour poursuivre ses actions. Pour terminer, M. BONNIER profite de l'occasion pour saluer chaleureusement la nouvelle directrice de la Maison du Canal Myriam PERARD, qui a pris ses fonctions récemment en remplacement de l'ancien directeur Frédéric MASSOL. Salutations à eux et un vote positif et enthousiaste du groupe socialiste sur cette délibération.

Mme CORDEBARD le remercie et donne la parole à Sylvain RAIFAUD.

M. RAIFAUD rappelle que le Conseil d'arrondissement a vu se dérouler un débat organisé sur la canicule et sur le fait que, tout d'un coup, Paris est confronté à de très fortes chaleurs. En fait, ces très fortes chaleurs ne viennent pas de nulle part. C'est ce que les écologistes disent depuis un demi-siècle. En ce moment, il y a des fortes chaleurs parce qu'on brûle des déchets et on continue de brûler des déchets et on continue de fabriquer des incinérateurs pour brûler des déchets alors qu'on pourrait faire autrement. M. RAIFAUD remercie Raphaël BONNIER d'avoir cité la « rue de Paradis zéro déchet », un projet porté par Léa VASA dans le mandat

2014-2020 qui a inspiré les « Territoires zéro déchet ». Le résultat de la « rue de Paradis zéro déchet », c'est moins 20% sur les poubelles vertes. On est donc capable de faire moins 20% avec de l'accompagnement. Bien évidemment, il ne s'agit pas d'investissements, il ne s'agit pas d'éléments tangibles. Il s'agit de lien social, d'accompagnement, de temps passé avec des associations, des personnes, des restaurateurs pour faire changer leurs habitudes. C'est de cette façon qu'on va pouvoir atténuer l'impact de la Ville sur le changement climatique et c'est la raison pour laquelle il est très important de continuer d'appuyer les actions de la Régie de Quartier-Maison du Canal, qui réalise un travail absolument remarquable dans ce domaine.

Mme CORDEBARD le remercie et donne la parole à Pauline FERARY-BERTHELOT.

Mme FERARY-BERTHELOT s'inscrit dans ce que ces collègues viennent de dire. La Maison du Canal effectue un travail remarquable sur les déchets, en lien avec d'autres acteurs tels que la ressourcerie Le Chamôdix située dans le quartier Louis-Blanc. La délibération DPE 21 demande le renouvellement des financements à destination de la Maison du Canal, afin de lui permettre de faire vivre son nouvel espace de vie sociale en continuant les actions de sensibilisation des habitant.es à la lutte contre le gaspillage, au réemploi et au tri. Ses actions seront renforcées par la collaboration d'autres acteurs de l'arrondissement qui, eux aussi, ont envie de mettre en place des dispositifs innovants comme l'accompagnement vers l'éco-exemplarité dans la conduite d'événements de diverse nature. La délibération propose donc de voter une subvention de fonctionnement de 20 000 euros pour la Maison du Canal.

Mme CORDEBARD la remercie et propose aux élu-es d'approfondir, au cours du mandat, le travail sur la réparation, qui est un axe qui reste encore à améliorer et qui peut d'ailleurs être mis en lien avec l'insertion professionnelle. Elle a remarqué un goût réel des Parisien-nes pour les activités de réparation, et il faut par conséquence leur donner l'occasion de les exercer. Madame la Maire invite les élu-es à passer au vote.

Résultat du vote :

Nombre de conseiller·ères présent·es		13	
Nombre de voix exprimées		14	
POUR	14	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2026 DEVE 27 – Subvention à 3 associations pour l'accompagnement des gestionnaires de la restauration collective et la sensibilisation à l'alimentation durable (175 000 euros)

Rapporteure : Charlotte NENNER

Mme CORDEBARD indique que la délibération DEVE 27 concerne la restauration collective et la sensibilisation à l'alimentation durable. Maxime CROSNIER interviendra et Charlotte NENNER répondra pour l'exécutif.

M. CROSNIER rappelle que l'alimentation représente l'une des principales causes des émissions de gaz à effet de serre. L'alimentation durable comprend l'alimentation de proximité. La Ville de Paris s'est engagée dans une démarche d'alimentation durable en circuit court avec un réseau d'acteurs de proximité sur la région Île-de-France. L'alimentation durable est également la moins carnée possible, avec le développement d'un réseau d'alimentation végétarienne dans l'ensemble des établissements scolaires de la Ville de Paris et, en particulier, du 10^e arrondissement. Enfin, l'alimentation durable est une alimentation qui prend soin du goût, et notamment du goût des enfants. M. CROSNIER salue les initiatives prises par les Caisses des écoles. Au-delà du fait de bien manger, elles concourent à apprendre aux enfants à apprécier à la fois la nature gustative et biologique des aliments. Pour toutes ces raisons, le groupe écologiste soutiendra la délibération DEVE 27.

Mme CORDEBARD le remercie et donne la parole à Charlotte NENNER.

Mme NENNER indique que la délibération DEVE 27 propose d'attribuer des subventions à des associations qui accompagnent les gestionnaires de la restauration collective vers l'alimentation durable. Parmi elles, le GAB IDF (Groupement d'Agriculteurs biologiques de la Région d'Île-de-France) ne se limite pas à promouvoir l'agriculture biologique – qui est absolument indispensable si l'on veut se passer des pesticides dans les assiettes des enfants –, mais effectue aussi un travail d'accompagnement à l'alimentation durable dont a bénéficié la Caisse des écoles du 10^e en 2025, avec des animations en classe sur la saisonnalité et sur la chaîne « de la graine à l'assiette ». Les écoles Legouvé, Martel, Aqueduc et Chabrol ont pu bénéficier de ces animations de sensibilisation des enfants ainsi que de formations sur la saisonnalité et sur ce qui est cuisiné. Il est intéressant de pouvoir associer les agents qui travaillent à la Caisse des écoles sur ces questions d'alimentation durable, de circuit court, de diversification des protéines en proposant des alternatives végétariennes, et à travers un vrai travail mené par la Caisse des écoles du 10^e sur le gaspillage alimentaire.

Ce travail associe de façon très intelligente les enfants afin de les sensibiliser et de leur proposer des idées pour moins gaspiller la nourriture. Il faut savoir que 20% des aliments sont jetés à la poubelle dans les cantines du 10^e, 30% au niveau national. La question du gaspillage alimentaire est absolument essentielle et passe aussi par la sensibilisation. Mme NENNER saisit l'occasion pour saluer et féliciter chaleureusement la Caisse des écoles du 10^e et ses équipes qui ont gagné haut la main pour la troisième fois le Trophée de la Nutrition Durable, organisé à l'Académie du Climat, avec un dessert particulièrement délicieux qui mettait en avant la question de l'alimentation durable car il présentait des cookies faits à partir de restes de pain bio 100%. Il existe la vidéo qui montre l'ensemble des équipes mobilisées pour ce trophée. Mme NENNER peut assurer que c'était exactement comme si elles avaient gagné la Coupe du Monde. Cela fait vraiment plaisir de voir un tel enthousiasme et des équipes tellement soudées autour de ces enjeux. Elle tient à les féliciter officiellement.

Mme CORDEBARD la remercie et convient avec elle que les équipes de la Caisse des écoles du 10^e sont extraordinaires et qu'elles essayent d'être les meilleures en tout et tout le temps. Madame la Maire propose de

continuer dans ce mandat à travailler sur ces sujets. En particulier, le pourcentage d'ingrédient et de repas bio est très élevé dans les cantines du 10^e et l'arrondissement a progressé dans son émission de bilan carbone. Elle propose de s'améliorer encore en s'appuyant sur tous les leviers possibles pour progresser. Elle voudrait également témoigner de l'évolution au fil des années, des retours des enfants et des parents, ces derniers étant très régulièrement invités à déjeuner dans les cantines. Il reste quelques cantines dans le 10^e qui sont très bruyantes et sur lesquelles il faut trouver des solutions techniques, mais très globalement tous les parents qui viennent déjeuner à la cantine sortent en se disant que c'était vraiment bon. Madame la Maire voudrait continuer à avoir ce rendu de la part des parents comme des enfants. Aujourd'hui, les enfants aiment se rendre à la cantine, où on leur donne de la nourriture meilleure avec des plats plus diversifiés et moins carnés. Il faut donc soutenir la Caisse des écoles du 10^e, en remerciant sa directrice Virginie BELIN et l'ensemble de ses équipes. Madame la Maire propose ensuite de passer au vote.

Résultat du vote :

Nombre de conseiller·ères présent·es		13	
Nombre de voix exprimées		14	
POUR	14	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2026 DAC 80 – Subventions (65 000 euros), conventions avec les associations La Pop et La Caserne Éphémère

Rapporteuse : Laurence PATRICE

Mme CORDEBARD informe qu'elle va se déplacer sur la délibération DAC 80, relative aux subventions destinées aux associations La Pop et La Caserne Éphémère, pour une question de déontologie, sa relation avec la directrice de la Caserne étant devenue très amicale. Elle propose à Enora BRETON d'intervenir et ensuite à Laurence PATRICE de répondre pour l'exécutif.

Mme BRETON indique que le Point Éphémère, que sans doute plusieurs personnes dans la salle fréquentent, fait un peu partie du paysage pour les habitant.es. C'est toujours bon de mettre en valeur ce lieu, sa programmation et tout ce qu'il propose. Pour éviter le risque de doubler l'intervention de Laurence PATRICE, Mme BRETON dira que le Point Éphémère, qui est un lieu de fête et d'art installé dans un ancien espace de vente de matériaux de construction, est un peu à l'image des évolutions que le canal a connues depuis sa création. À ses débuts, il avait une vocation industrielle et marchande. Il était ensuite tombé en désuétude avec la désindustrialisation, avec un vrai risque de le voir disparaître sous une autoroute dans les années soixante. Fort heureusement, ce risque a été évité en travaillant au contraire pour réduire le transit sur cette voie et pour redonner ce lieu aux piétons. Grâce aux travaux récents de végétalisation et au développement de la baignade, cet espace piéton est

devenu un milieu de rafraîchissement essentiel dans un contexte où les épisodes de canicule sont de plus en plus fréquents.

Cette évolution drastique du canal fait que le quartier est apprécié et très attractif. Mais l'un des effets de l'attraction exercée par le canal est un problème bien connu à Paris et dans le 10^e, à savoir l'augmentation des prix des loyers commerciaux notamment lorsqu'ils ne sont pas encadrés. Cela a trop souvent pour conséquence de chasser des activités dont les modèles économiques ne sont pas les plus rentables. C'est exactement le genre de situation dans laquelle se trouvent les lieux d'art et de création, et c'est pour contrer ce phénomène qu'il est important que la Ville soutienne le monde de l'art et de la culture. Cela passe également par les locaux de Paris Commerces qui leur sont dédiés et par l'attribution de subventions comme celle que le groupe Socialiste et apparentée votera afin de conserver des acteurs qui, comme le Point Éphémère, sont importants pour le quartier, un quartier où ils sont impliqués et au développement duquel ils ont participé.

Mme CORDEBARD la remercie et donne la parole à Laurence PATRICE.

Mme PATRICE indique qu'effectivement la délibération DAC 80 permet de saluer l'un des acteurs culturels particulièrement identifiés et identifiants du 10^e arrondissement, car le Point Éphémère est connu de tous les Parisiennes et Parisiens, surtout les jeunes. La délibération propose de renouveler le soutien de la Ville de Paris à l'association qui le gère, la Caserne Éphémère. Chacun sait qu'il s'agit d'un lieu singulier, très vivant et très fréquenté et, dans un contexte de hausse des prix, un lieu où le prix des concerts et des consommations reste très accessible, ce qui permet à beaucoup de jeunes de s'y rendre. Ce lieu est singulier parce qu'il brasse toutes les créations émergentes, en particulier pour la scène musicale. C'est un lieu extrêmement reconnu avec de nombreux groupes montants mais aussi déjà célèbres qui viennent, de temps à autre, s'offrir le plaisir d'une petite salle bien compacte.

C'est également un lieu d'expositions et où se tiennent beaucoup de conventions différentes, par exemple de vinyles et de BD, et des collectifs de création. Mme PATRICE souhaite rappeler ce qui fait l'objet d'un soutien supplémentaire de la part de la Mairie du 10^e, à savoir le fameux festival Superflash qui a lieu en janvier. Ce festival permet de donner la parole à de très jeunes artistes et à de petites compagnies. Ce laboratoire de la création scénique contemporaine se tient sur dix jours. Mme PATRICE le recommande pour le prochain mois de janvier. Enfin, il y a quelques années, la Mairie avait demandé au Point Éphémère de s'ouvrir au maximum vers les associations et les habitant.es du 10^e. Ainsi, un grand nombre d'événements qui s'y déroulent sont liées au milieu associatif. Pour toutes ces raisons, Mme PATRICE invite les élu-es à voter la délibération et à continuer à soutenir le Point Éphémère, un lieu très emblématique du 10^e arrondissement.

Mme CORDEBARD la remercie et propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Nombre de conseiller·ères présent·es		13	
Nombre de voix exprimées		13	
POUR	13	CONTRE	
Abstentions		NPPV	1 (Alexandra CORDEBARD)
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2026 DDCT 126 – Subventions (135 670 euros) à 35 associations pour le financement de 56 projets sur les quartiers Politique de la Ville parisiens (2ème enveloppe EDL 10)

Rapporteur : Éric ALGRAIN

Mme CORDEBARD informe qu'Éric ALGRAIN, qui aurait dû rapporter la délibération DDCT 126, n'a pas pu rejoindre la séance. Maxime CROSNIER, qui aurait dû intervenir, s'étant désinscrit, elle propose de passer directement au vote de cette délibération qui a pour objet des subventions destinées à 35 associations pour des projets dans les quartiers Politique de la Ville.

Résultat du vote :

Nombre de conseiller·ères présent·es		14	
Nombre de voix exprimées		15	
POUR	15	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2026 DAC 367 – Subvention (17 000 euros) à 6 associations au titre du fonds d'animation locale culture (FAL Culture) attribué au 10^e arrondissement et convention avec l'association Le Temps des Rues

Rapporteuse : Laurence PATRICE

Mme CORDEBARD indique qu'Awa DIABY, qui s'est inscrite pour intervenir, aura la parole en première et Laurence PATRICE lui répondra pour en savoir plus sur le FAL Culture.

Mme DIABY souligne que le 10^e est un arrondissement profondément vivant où les cultures se rencontrent, dialoguent et s'enrichissent mutuellement. Cette diversité est l'une de ses plus grandes forces, et la municipalité a la responsabilité de la faire vivre et de la soutenir. Cette richesse culturelle est due en grande partie à un tissu associatif particulièrement dynamique. Chaque jour des associations, des artistes, des collectifs et des bénévoles proposent des projets qui font vivre les quartiers, créent du lien entre les habitant.es et rendent la culture accessible au plus grand nombre. Dans le 10^e la culture ne se limite pas aux grandes institutions, elle s'exprime dans les rues, dans les centres sociaux, dans les équipements de proximité, dans les festivals de quartier, dans les ateliers artistiques, dans les événements organisés par des associations. Elle est surtout et partout des

habitant.es qui se rencontrent, échangent et construisent ensemble. Le 10^e arrondissement est, à l'image de Paris, multiculturel, créatif et ouvert sur le monde. Cette diversité n'est pas une juxtaposition de cultures, elle est une richesse collective qui fait l'identité du 10^e et dont la municipalité est fière et souhaite continuer à la faire grandir.

C'est tout le sens de ce fonds d'animation locale culture (FAL Culture). À travers ce dispositif, la Ville donne aux arrondissements les moyens d'accompagner les initiatives culturelles de proximité, des initiatives souvent modestes par leur taille mais immenses par leur impact sur la vie quotidienne des habitant.es. La subvention de 17 000 euros, destinée au 10^e arrondissement, permettra de soutenir des associations qui, par leurs projets, favorisent l'accès à la culture, encouragent la création artistique, valorisent la diversité culturelle et renforcent le lien social. Soutenir ces associations, ce n'est pas seulement financer des événements mais c'est permettre à des habitant.es de se rencontrer, à des artistes d'exposer leur travail, à des enfants de découvrir des pratiques culturelles, à des générations de se retrouver autour de projets communs. C'est faire vivre le 10^e arrondissement dans une période où le monde a parfois tendance à se refermer sur lui-même. Le 10^e fait le choix inverse, celui de la rencontre, du dialogue, de la curiosité et de l'ouverture. À travers cette délibération il réaffirme sa volonté de soutenir le formidable tissu associatif culturel qui fait sa richesse, de valoriser sa diversité, de donner à chacune et à chacun la possibilité d'accéder à une offre culturelle de proximité vivante et inclusive.

Mme CORDEBARD la remercie et donne la parole à Laurence PATRICE.

Mme PATRICE explique que le FAL Culture est ce qui était appelé auparavant les « Crédits Bloche ». Il n'y a plus Patrick Bloche mais il y a le FAL. Ce fonds d'animation locale est intéressant car il permet de soutenir des projets très locaux d'associations qui sont souvent connues et repérés par la DAC (Direction des Affaires culturelles) et d'associations qui sont souvent connues et soutenues directement par la Mairie du 10^e. Cela permet d'élargir le champ d'action. Par exemple, une subvention du FAL de 1 500 euros sera accordée à Sido&Co pour soutenir la deuxième édition de son festival de musique classique et de théâtre. Comme 1 500 euros ne sont pas beaucoup, le budget de soutien aux actions culturelles de la Mairie du 10^e interviendra afin de créer une enveloppe un peu plus importante destinée à ce festival de musique qui a été créé par une jeune musicienne et qui se déploie dans différents lieux du 10^e arrondissement.

Les subventions de la délibération DAC 367 sont aussi destinées à l'association Le Temps des Rues pour la réalisation d'actions culturelles très locales. Mme PATRICE se réjouit de pouvoir soutenir également Le Labo des Histoires, pour lequel la Mairie du 10^e mettra un complément afin de permettre à l'association de réaliser un travail très important auprès des jeunes et des adolescents. Il sera question non seulement de lire mais aussi de créer des histoires afin d'écrire collectivement des livres. Il existe une belle synergie entre la DAC et la Ville de Paris, qui permet de soutenir mieux encore les projets qui ont été identifiés localement. Mme PATRICE se félicite du système qui a été mis en place, qui perdure et qui a un peu augmenté.

Mme CORDEBARD la remercie et explique qu'il s'agit des crédits correspondant à l'acte 2 et 3 de la territorialisation. Cela permet au 10^e d'avoir une autre main dans des interventions particulières qui portent sur des associations bien connues, que la Mairie souhaite soutenir pour une action spécifique, ou qui aident une

action culturelle à démarrer. Dans sa grande sagesse, Mme PATRICE en fait la sélection avec les équipes chaque année et chaque année la Mairie est contente de suivre ses conseils. Madame la Maire propose aux élu-es de passer au vote.

Résultat du vote :

Nombre de conseiller-ères présent-es		14	
Nombre de voix exprimées		15	
POUR	15	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

Mme CORDEBARD invite ensuite les élu.e.s à voter en bloc les délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une demande d'inscription.

Délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une demande d'inscription

2026 DAC 188 – Subventions (43 500 euros) à 11 formations chorales et orchestres, et à 1 fédération musicale

2026 DAC 191 – Subventions de fonctionnement (40 000 euros) à 10 associations de pratiques amateurs (musique, danse, théâtre) et signature de conventions

2026 DAC 262 – Subventions (27 000 euros) à 11 associations historiques dans le cadre de 11 conventions pluriannuelles d'objectifs signées en 2025

2026 DDCT 135 – Appel à projets Parcours Linguistiques à Visée Professionnelle 2026 – Subventions en fonctionnement (90 000 euros) à 4 associations

2026 DEVE 46 – Subventions d'investissement aux gestionnaires de la restauration collective dans le cadre du Plan Alimentation Durable 2022-2027 (appel à projet 2026)

2026 DFPE 253 – Approbation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance

2026 DFPE 254 – Avenant n° 1 au protocole transactionnel entre la Ville de Paris et le SDC du 210 rue Saint-Maur, Paris 10^e

2026 DJS 110 – Subventions (23 300 euros) à 3 associations sportives et 1 avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs (10^e)

2026 DPE 25 – Subventions (34 700 euros) et conventions avec 3 associations participant à la mise en réseau et à l'animation de sites de compostage de proximité

2026 DSOL 38 – Subventions (42 500 euros) à 13 associations pour leurs actions en direction de seniors résidant au sein des quartiers Politique de la Ville parisien, et signature d'une convention

2026 DSOL 92 – Subventions (33 300 euros) à 9 associations et conventions ou avenants n° 2 et 3 avec 3 d'entre elles, pour les événements inclusifs, culturels et festifs

Résultat du vote :

Nombre de conseiller·ères présent·es		14	
Nombre de voix exprimées		15	
POUR	15	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité sur l'ensemble des délibérations.			

VŒUX

Mme CORDEBARD rappelle que le premier vœu rattaché des cinq qui restent à examiner a déjà fait l'objet d'un débat en début de conseil. Il s'agit maintenant de le voter.

M. FORT rappelle à Madame la Maire que, dans le déroulé de séance, il est prévu que sa question orale soit posée avant la présentation des vœux.

Mme CORDEBARD lui répond qu'elle a vérifié dans le règlement et que sa question orale aurait bien pu être rattachée au débat organisé. Désormais, elle passera à la fin du conseil. Madame la Maire invite ensuite les élu-es à passer au vote.

Le vœu V10-2026-23 de la majorité municipale, relatif au maintien du dispositif Action Collégiens, est adopté à l'unanimité.

Mme CORDEBARD invite Pauline FERARY-BERTHELOT à présenter le vœu du groupe écologiste, dont les élu-es viennent de recevoir sur table une version amendée.

Mme FERARY-BERTHELOT présente la version amendée du vœu.

V10-2026-26 – VŒU DU GROUPE LES ÉCOLOGISTES RELATIF AUX MOYENS NÉCESSAIRES À LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES MASCULINES À L'ÉGARD DES FEMMES ET DES ENFANTS

Considérant qu'est en ce moment inscrit à l'ordre du jour du débat parlementaire, une proposition de loi visant à lutter de manière intégrale contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) commises à l'encontre des femmes et aux enfants ;

Considérant qu'elle est le fruit d'un travail exceptionnel d'une coalition de plus de 60 organisations féministes et enfantistes qui ont élaboré 140 propositions concrètes pour lutter de manière globale contre l'impunité des auteurs présumés de ces violences ;

Considérant que l'ensemble de ses dispositions législatives et réglementaires ont un coût et qu'il ne suffira pas pour le gouvernement de se contenter de soutenir la proposition de loi ;

Considérant que sans y associer les moyens nécessaires ainsi que les 3 milliards d'euros annuels calculées et demandées par les organisations, l'Etat ne fera que démontrer, à nouveau, sa défaillance et son absence de volonté politique à lutter efficacement contre les VSS ;

Considérant qu'aujourd'hui les plannings familiaux, en première ligne pour donner un accès à leurs droits sexuels et reproductifs aux femmes, continuent de subir la honteuse diminution des financements par l'Etat, que le planning familial de Gironde est aujourd'hui menacé de fermeture suite aux coupes budgétaires de l'ARS ;

Considérant que ça ne tient plus pour un grand nombre d'associations qui pourtant pallient au déficit républicain de l'Etat, que nous le constatons au quotidien dans nos collectivités : une inaction globale couplé à des restrictions budgétaires honteuses des services publics (cf. le vœu adopté sur la situation de la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon) ;

Considérant que le mois de mai a connu 6 féminicides en 9 jours ; que le 10ème a aussi pleuré le féminicide d'une de ses habitantes ; que ses écoles, comme d'autres, ont été l'objet de prédateurs pédophiles ; que sa fête de la musique de 2026 a connu le plus grand nombre de signalement de VSS jamais enregistré ;

Considérant que la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI) a classé le mouvement masculiniste comme nouvelle menace terroriste ;

Considérant que l'Etat ne peut appeler au réarmement démographique du pays tout en incitant à la stérilisant des femmes à Mayotte et en démontrant son incapacité répétée à protéger les femmes et les enfants ;

Le groupe Les Écologistes du 10e arrondissement de Paris émet le vœu :

- ***Que le gouvernement prenne la mesure des enjeux en mettant dès aujourd'hui les moyens financiers et matériels nécessaires à la réalisation des dispositions réglementaires de la PPL ;***
- ***Que le gouvernement intègre dans son prochain projet de loi de finance les 3 milliards nécessaires à la lutte globale contre les violences faites aux femmes et aux enfants ;***
- ***Que le Ministère de l'Education nationale continue de déployer dans les écoles les programmes d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle à la rentrée en continuant les formations des enseignant.es ;***
- ***Que le gouvernement sécurise rapidement les financements des CIDFF, des plannings familiaux et en urgence celui de la Gironde.***

Que la Ville de Paris :

- ***Etudie, comme prioritaire, la mise en place du fond de soutien d'urgence aux associations féministes, priorité absolue à un an de l'échéance électorale ;***
- ***Complète le plan de formation à destination de ses agent.es publics – avec en priorité les agent.es en contact avec des mineures - pour les outiller au repérage et à l'orientation des victimes de violences de rue, domestiques et intrafamiliales avec un focus sur la protection des mineures ;***

Mme CORDEBARD la remercie et donne la parole à Enora BRETON pour la première explication de vote.

Mme BRETON remercie les élu·es écologistes d'avoir déposé un vœu sur lequel tous les groupes devraient s'exprimer. La lutte contre les violences touchant les femmes et les enfants est un sujet extrêmement préoccupant quel que soit le bord politique. Le vœu fait suite à une proposition de loi qui vient d'être inscrite au débat parlementaire et, à ce propos, Mme BRETON souhaite souligner le rôle central joué par les associations féministes et enfantistes sur ce qui devrait déboucher sur une importante avancée. On peut cependant déplorer que le travail qui a été lancé et retravaillé par une commission parlementaire ait abouti il y a plusieurs mois. On aurait pu avoir cette inscription un peu plus tôt. Cependant, on a désormais l'habitude d'attendre, étant donné que la grande cause du quinquennat avait été annoncée en 2017 sans qu'il y ait eu depuis d'avancées conséquentes. On pourrait dire « mieux vaut au dernier moment que jamais », mais cette inaction a fait des victimes. Mme BRETON rappelle que, depuis le début de l'année, le nombre de féminicides s'élève à 71. Elle précise qu'entre le moment où elle a préparé la réponse au vœu et maintenant, ce nombre déjà énorme a encore augmenté.

Les VSS constituent un phénomène massif et très ancré. Pour vraiment agir sur ce problème, il ne suffit pas d'accélérer la cadence de travail – comme l'a dernièrement suggéré le Ministre de la Justice au sujet des violences commises contre les enfants – ni même de mettre un peu plus de moyens dans ce qui existe déjà. Il faut vraiment changer les façons de faire et mener des actions qui vont à la racine, avec de la prévention, de l'éducation, de la

formation des professionnels pour déconstruire cette culture du viol qui est encore trop présente dans la société et qui fait que les agresseurs se sentent libres d'agir et que les victimes ne pensent pas à demander réparation. Il s'agit d'une culture du viol qui, en banalisant des agressions, fait que celles-ci ne sont pas repérées et traitées comme telles. Un autre chiffre tout aussi insupportable est celui des plaintes pour viol : 94% de ces plaintes sont classées sans suite, c'est-à-dire la quasi-totalité. Concernant les VSS, il existe une impunité causée par les institutions et leur fonctionnement actuel. Le problème n'est pas que la justice manque de moyens, même s'il s'agit d'une partie du sujet, mais que cette justice n'est pas adaptée.

Pour illustrer ses propos, Mme BRETON cite deux propositions du projet de Loi Intégrale. La première est d'enregistrer les victimes dès leur premier dépôt de plainte pour éviter qu'elles aient à raconter maintes fois leur événement traumatique dans leur parcours. La deuxième est la création d'un crime spécifique d'inceste. Cela semble une évidence, on peut même s'étonner que ce ne soit pas déjà en place. Pourtant, en 2026 on est à ce niveau-là, ce qui permet de bien mesurer le retard pris sur le sujet. Pour le rattraper, la justice doit se spécialiser dans les violences sexuelles comme cela a été fait en Espagne afin de prendre vraiment soin des victimes, de mieux les accompagner et d'aboutir à une vraie application des peines. Tout cela se doit faire avec des moyens financiers beaucoup plus importants que ceux disponibles aujourd'hui, estimés à 3 milliards par les organisations.

Ce budget doit permettre de soutenir les associations et les structures locales mais aussi les institutions, notamment judiciaires, pour qu'elles fonctionnent mieux et pour qu'elles puissent changer radicalement leur fonctionnement. Il n'est pas plus urgent d'agir aujourd'hui qu'hier sur les VSS, mais il est vraiment incompréhensible de ne pas le faire maintenant que, grâce au courage de femmes comme Gisèle Pelicot et à la suite des multiples témoignages de #MeToo, personne ne peut plus prétendre ignorer ou mal identifier l'étendue de ces violences. En conclusion, Mme BRETON souligne l'importance d'agir massivement sur les VSS avec des actions transversales coordonnées et des évolutions des institutions pour permettre un changement radical dans le traitement d'un problème qui dure depuis trop longtemps. Pour être opérant et durable, ce changement doit s'accompagner d'un financement à la hauteur car l'un ne va pas sans l'autre. Suivant ce principe, le groupe Socialiste et apparentée votera en faveur du vœu.

Mme CORDEBARD la remercie et donne la parole à Laurence PATRICE.

Mme PATRICE observe que la mort de la jeune Lyhanna a profondément bouleversé la France et a tragiquement illustré sa défaillance institutionnelle à préserver les enfants et les femmes des dangers essentiellement masculins qui minent la société. Malheureusement, il y a eu beaucoup d'autres alertes. Ce drame ne doit pas être considéré comme un fait divers parmi d'autres mais doit être le symbole d'une puissante réaction collective, une réaction à la hauteur des protections que la République doit garantir aux plus vulnérables. Il y a urgence lorsque 160 000 enfants et plus de 200 000 femmes sont victimes chaque année de violences sexuelles. Ce ne sont plus des actes isolés, c'est un phénomène de masse, une violence systémique, une priorité nationale. Ça doit l'être et ça doit le rester. C'est pourquoi sont nombreuses et nombreux celles et ceux qui exigent le vote d'une Loi Intégrale contre les violences faites aux femmes et aux enfants. Il y a besoin de cette loi parce que les réponses partielles ne suffisent plus, parce que les incuries policières et judiciaires sont devenues insupportables aux yeux des citoyennes et des citoyens.

Il s'agira donc d'une loi de prévention qui formera systématiquement les professionnels de la santé, de l'éducation, de la justice, du sport et du secteur social. Une loi qui luttera contre la culture du viol et les contenus pédo-criminels qui prospèrent en ligne. Ce sera une loi de protection qui renforcera les moyens de la justice et des services d'enquête de police pour que les plaintes soient instruites, pour que les preuves soient recherchées, pour que les enfants en danger soient effectivement mis à l'abri, protégés et accompagnés. Ce sera également une loi de réparation, qui garantira le remboursement des soins liés aux psycho-traumatismes ainsi que le développement de centres spécialisés. En ce sens, le groupe communiste s'est réjoui de l'annonce de l'examen de ce texte à la rentrée prochaine. Cette victoire est due à l'intense mobilisation des victimes, des associations et des professionnels qui luttent, depuis de très nombreuses années, pour que cette réponse politique voie enfin le jour. Celle-ci devra se poursuivre si l'on veut aller au bout du parcours parlementaire. Bien évidemment, il n'est pas possible de se satisfaire de l'austérité budgétaire en ce domaine. C'est pourquoi le groupe communiste partage pleinement les préoccupations exprimées par le vœu du groupe écologiste. Il souhaite, lui aussi, que l'État soit à la hauteur de cet enjeu politique et sociétal et qu'il mette surtout les moyens pour agir. Les élu-es communistes voteront en faveur du vœu.

Mme CORDEBARD la remercie et donne la parole à Marion BEAUVALET.

Mme BEAUVALET indique qu'elle votera en faveur du vœu écologiste car elle se retrouve dans l'intégralité de ses considérants et soutient pleinement l'exigence portée par le mouvement féministe de 3 milliards d'euros pour lutter contre les violences faites aux femmes et aux enfants. Ces 3 milliards ne sont pas de l'ordre d'une revendication extravagante mais bel et bien le strict minimum pour être à la hauteur de l'urgence. Elle tient également à saluer la mobilisation des associations et des militantes féministes. La vérité est qu'on ne peut pas combattre les violences sexistes et sexuelles tout en détruisant méthodiquement les services publics qui protègent et accompagnent les femmes et les enfants qui peuvent être exposés ou qui sont exposés à des violences depuis des années. L'austérité macroniste affaiblit l'hôpital public, la médecine scolaire, la protection de l'enfance, la justice, l'éducation nationale et les services sociaux ainsi que le tissu associatif.

Cette politique malheureusement n'a pas toujours rencontré l'opposition qu'elle aurait dû susciter. Pourtant, ce sont bel et bien ces services publics qui permettent aux victimes d'être accueillies, écoutées, soignées, accompagnées et protégées. Ce sont les personnels des écoles, des centres de santé, des associations et des services sociaux qui, chaque jour, pallient les carences d'un État qui se désengage et qui sont, à leur tour, mis sous pression. On demande toujours plus à ces acteurs de terrain tout en leur donnant toujours moins de moyens. Les plannings familiaux ferment ou menacent de fermer, les associations vivent au rythme des appels à projets, les travailleuses et les travailleurs sociaux sont épuisés et les services de protection de l'enfance sont plus que saturés. Cette situation n'est pas une fatalité mais bel et bien le résultat de choix politiques. Mme BEAUVALET partage pleinement l'idée que la lutte contre les violences masculines ne peut pas être pensée uniquement sous un angle répressif et qu'elle suppose aussi une politique ambitieuse de prévention, d'éducation à l'égalité, de formation des personnels et, plus largement, de transformation des rapports de domination qui structurent encore la société.

Mme CORDEBARD la remercie et demande à Bertil FORT s'il souhaite donner une explication de vote.

M. FORT indique qu'il votera en faveur du vœu.

Mme CORDEBARD se réjouit que le vœu contre les violences masculines fasse l'unanimité du conseil. Tous les élu-es sont particulièrement scandalisé.es de l'état actuel de la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants ainsi que du fait que les collectivités locales sont encore souvent bien seules à travailler sur ces sujets. Madame la Maire est très fière du bilan du 10^e arrondissement, de l'ouverture des 80 places pour femmes victimes de violences et d'avoir un réseau d'aide opérationnel qui inclut les personnels du commissariat du 10^e arrondissement. Elle est très fière aussi d'avoir pu coaliser les associations du 10^e pour venir en aide aux personnes victimes de violences et de financer en local un certain nombre d'actions de prévention effectuées sur le terrain. Tout cela est formidable mais, à l'évidence, pas à la hauteur de la situation. Cela ne répond pas, d'ailleurs, aux questions qui sont posées sur le rôle de la justice. Quand Enora BRETON dit que 94% des plaintes sont classées sans suite et que les personnes qui commettent les violences ne sont pas poursuivies, c'est encore pire quand les victimes sont des enfants car les enfants sont des témoins encore moins crédibles que les femmes.

Dans cette situation catastrophique, la Loi Intégrale portée par toutes les associations féministes – comme Marion BEAUVALET le disait – n'est pas une aumône mais le minimum qui peut être exigé. On peut voir ce que l'engagement d'un État a pu donner en termes de progrès dans d'autres pays, et notamment en Espagne. L'engagement réel d'un État fait bouger les lignes et changer les choses. Madame la Maire propose aux élu-es de s'exprimer collectivement et de travailler ensemble pour ouvrir une Halte de Nuit, qui permettra de mettre à l'abri et donc de protéger les femmes qui sont les plus exposées aux violences sexuelles, celles qui sont à la rue et qui peuvent témoigner d'actes parfois quotidiens de violence à leur égard. La municipalité poursuit le projet porté par Ghada HATEM-GANTZER d'ouvrir dans le 10^e arrondissement un lieu pour accueillir à la fois des très jeunes femmes victimes de violences et des enfants en traitement et en suivi. Les élu-es d'arrondissement doivent continuer à effectuer leur travail tout en portant un projet qui doit absolument les dépasser pour prendre une envergure toute différente. Madame la Maire propose de passer au vote.

Le vœu du groupe Les Écologistes, relatif aux moyens financiers et matériaux nécessaires à la lutte contre les violences masculines à l'égard des femmes et des enfants, est adopté à l'unanimité.

Mme CORDEBARD invite Laurence PATRICE à présenter le vœu communiste en hommage à Peter Brook.

Mme PATRICE présente le vœu.

V10-2026-21 – VŒU DU GROUPE PCF 10^e RELATIF À UN HOMMAGE À PETER BROOK

Considérant la mort de Peter Brook le 2 juillet 2022 ;

Considérant que Peter Brook, metteur en scène et réalisateur, est né en 1925 à Londres ;

Considérant son lien important avec Paris, et particulièrement avec le 10^e ;

Considérant qu'après son installation à Paris en 1970, il découvre en 1971 le théâtre des Bouffes du Nord, boulevard de la Chapelle, salle de théâtre en déshérence ;

Considérant qu'il y fonde le Centre international de recherche théâtrale ;

Considérant que les Bouffes du Nord rouvrent en 1974 et que Peter Brook en reste le directeur jusqu'en 2008 ;

Considérant qu'il y met en scène de nombreuses pièces de théâtre, permettant de faire redécouvrir aux Parisiennes et Parisiens un répertoire riche allant de Shakespeare à Tchekhov en passant par Debussy ;

Considérant que Peter Brook remporta plusieurs Molières pour ses créations au théâtre des Bouffes du Nord ;

Considérant qu'il a participé à faire du 10^e arrondissement, l'arrondissement des théâtres et à lui donner une renommée internationale ;

Sur proposition des élu-es PCF, Élie JOUSSELLIN et Laurence PATRICE, le Conseil d'arrondissement du 10^e émet le vœu :

- **Qu'un hommage soit rendu à Peter Brook ;**
- **Que le parvis devant le théâtre des Bouffes du Nord puisse porter le nom « parvis Peter Brook ».**

Mme CORDEBARD la remercie et, après avoir demandé s'il y a des explications de vote, observe que tous les élu-es ont envie de voter en faveur. Elle a eu la chance de rencontrer Peter Brook à l'époque où elle était une très jeune élue aux côtés de Tony DREYFUS, qui avait reçu Peter Brook dans la mairie. Elle se souvient avec émotion de ce grand artiste, très ancré dans le 10^e arrondissement, dont elle a eu la possibilité de voir un grand nombre de créations théâtrales. Madame la Maire invite les élu-es à lui rendre hommage en votant le vœu du groupe PCF.

Le vœu du groupe PCF 10^e, relatif à un hommage à Peter Brook, est adopté à l'unanimité.

Mme CORDEBARD invite Marion BEAUVALET à présenter le premier de ses deux vœux.

Mme BEAUVALET présente le vœu.

V10-2026-24 – VŒU DE MARION BEAUVALET RELATIF À L’AFFICHAGE LIBRE D’OPINION DANS LE 10^e ARRONDISSEMENT

Considérant que l'article R581-2 du Code de l'Environnement prévoit que « la surface minimale que chaque commune doit, en vertu des dispositions du deuxième alinéa de l'article L. 581-13, réservée à l'affichage d'opinion et à la publicité relative aux activités des associations sans but lucratif est la suivante : 1. 4 m² pour les communes de moins de 2 000 habitants ; 2. 4 m² + 2 m² par tranche de 2 000 habitants au-delà de 2 000 habitants, pour les communes de 2 000 à 10 000 habitants ; 3. 12 m² plus 5 m² par tranche de 10 000 habitants au-delà de 10 000 habitants, pour les autres communes. » ;

Considérant que notre arrondissement ne respecte pas la loi en raison du nombre trop réduit de panneaux d'affichage libre non vitrés et accessibles pour des militants politiques, syndicaux ou associatifs, ce qui empêche l'expression politique à destination de la population et limite le pluralisme et le débat démocratique dans un contexte de forte augmentation de l'abstention ;

Considérant que ce non-respect de la loi conduit à de l’affichage dit « sauvage » que la mairie ne peut condamner en raison de ses manquements à ses propres obligations légales ;

Considérant que de nombreuses communes en banlieue limitrophe de Paris, comme Ivry-sur-Seine, Montreuil ou Saint-Denis-Pierrefitte, proposent un nombre de panneaux d’affichage libre supérieur à l’obligation légale ;

Considérant que la communication à travers les réseaux sociaux ne permet pas de toucher la population d’un quartier et est régie par des algorithmes contrôlés par des multinationales états-uniennes, celle-ci ne pouvant ainsi pas remplacer l’affichage dans l’espace public ;

Considérant que l’affichage et par conséquent le débat démocratique ne doit pas seulement se faire lors des deux semaines de campagne électorale officielle précédant les élections ;

Considérant le choix effectué par la mairie de Paris d’installer des panneaux d’affichage publicitaires antiécologiques et anti-sociaux, incitant au consumérisme et faisant la promotion d’entreprises privées à but lucratif, défigurant le paysage urbain parisien, entravant la circulation et salissant le patrimoine de la ville ;

Considérant qu’il est légitime pour les associations d’avoir des vitrines vitrées propres, et qu’il ne faut pas opposer l’affichage associatif d’information et l’affichage libre d’opinion politique, qui de manière complémentaire font partie de la vie démocratique locale et doivent ainsi tous les deux obtenir un nombre suffisant d’emplacements séparés ;

Considérant que de nombreux emplacements qui sont actuellement collés de manière dite « sauvage » pourraient être transformés en affichage libre sans aucun coût ou dépense engagée par la mairie en raison de leur situation qui ne gêne aucun riverain et se prêtent facilement à l’affichage ;

Considérant que des organisations aux messages incitant à la haine ou à la discrimination tentent par le collage ou par l’intermédiaire de tags, ciblant y compris des commerces, de s’imposer dans notre arrondissement ;

Considérant la charge de travail importante et l’engagement indispensable des agents de propreté de la ville pour l’entretien de l’espace public ;

Sur proposition de Marion BEAUVALET, le Conseil du 10^e arrondissement :

- **Se met en conformité avec la loi en augmentant le nombre de panneaux d’affichage libre et en mettant à disposition des citoyen.nes les espaces pouvant servir à cet usage sans coût supplémentaire ;**
- **Continue de faire retirer tout affichage à but lucratif qui empiéterait sur l’espace public et empêcherait l’affichage politique ou associatif ;**
- **S’engage, en attendant que la Ville de Paris respecte les dispositions de l’article R581-2 du Code de l’Environnement, à ne jamais verbaliser ou faire retirer le collage sauvage quand celui-ci revêt un caractère d’intérêt général, comme celui des organisations féministes ou antifascistes.**

Mme CORDEBARD la remercie et donne la parole à Raphaël BONNIER.

M. BONNIER remercie Marion BEAUVALET pour son vœu qui a le mérite de poser un débat important, celui de l’affichage sauvage que son parti politique est désormais le seul à pratiquer dans le 10^e arrondissement et à Paris. Mme BEAUVALET s’abrite derrière une disposition du code de l’environnement que, selon elle, la Ville de Paris

ne respecterait pas pour justifier sa propre absence de respect des règles. C'est quand même un argument étrange de reprocher aux autres de ne pas respecter les règles quand on assume soi-même de ne pas le faire. Un deuxième argument, qui semble à M. BONNIER tout à fait fallacieux, c'est le fait de citer plusieurs communes limitrophes de Paris qui seraient, selon Mme BEAUVALET, exemplaires en matière d'affichage libre, c'est-à-dire Saint-Denis-Pierrefitte, Ivry-sur-Seine et Montreuil. Il se trouve que M. BONNIER a la chance de travailler à Montreuil. Il ne sait pas si la Ville de Montreuil est exemplaire et dépasse les obligations que lui impose la loi. Ce qui est certain, c'est que les militant·es de la France Insoumise s'adonnent à l'affichage sauvage à Montreuil comme ils le font dans le 10^e arrondissement.

Le fait d'avoir des espaces dédiés n'empêche manifestement pas cette pratique. Il est donc permis de douter des engagements de bonne foi de Mme BEAUVALET, qui se dit prête à respecter les règles si des espaces plus importants sont dédiés à l'affichage libre. Quant à l'efficacité électorale de ce type d'affichage, le résultat des élections municipales à Montreuil comme à Paris devrait l'inciter à se questionner sur sa pertinence. Le troisième argument – particulièrement de mauvaise foi –, c'est celui des « panneaux d'affichage publicitaire antiécologiques et antisociaux à Paris », qui défigureraient le paysage parisien. Il faut quand même rappeler que le contrat de concession prévoit que, sur ces panneaux d'affichage, il y a 90% d'affichage municipal qui promeut des dispositifs de démocratie locale tels que le budget participatif, la vie associative parisienne, l'accès à la culture, le soutien à la jeunesse et aux sports. Bref, cette accusation d'affichage consumériste et antisocial est en décalage complet avec la réalité. En fait, il s'agit de panneaux d'information d'intérêt général.

Enfin, pour terminer sur une note positive, un point du vœu de Marion BEAUVALET sur lequel M. BONNIER peut tout à fait se retrouver, c'est celui de la lutte contre les messages discriminatoires ou haineux qui sont promus par l'extrême droite. Celle-ci s'en prend de plus en plus au 10^e arrondissement, qui représente tout ce qu'elle déteste et qui est son cauchemar. Ce type d'affichage est combattu sans relâche par la majorité municipale, qui mobilise les services de propreté, dans des délais très courts, pour retirer tous les tags haineux, racistes, sexistes, homophobes ou antisémites qui pullulent dans l'arrondissement. Il suffit de se promener dans ses rues pour se rendre compte qu'on ne réserve absolument pas le même traitement au collage féministe ou antiraciste. Le groupe Socialiste et apparentée n'a pas l'intention de voter en faveur du vœu de Marion BEAUVALET qui contient des accusations inexactes contre la politique municipale et qui, en réalité, propose simplement de légitimer les turpitudes de LFI sur la pratique de l'affichage sauvage.

Mme CORDEBARD le remercie et donne la parole à Sylvain RAIFAUD.

M. RAIFAUD remercie Marion BEAUVALET de poser la question importante de l'affichage libre dans le 10^e arrondissement. C'est un sujet sur lequel les élu·es écologistes ont énormément travaillé au sein du Conseil du 10^e comme du Conseil de Paris, car ils sont opposés à la publicité commerciale. M. BONNIER expliquait que les panneaux sucettes sont utilisés pour faire de l'information municipale. Ils sont également utilisés pour montrer des voitures et pour promouvoir des publicités qui incitent à consommer. Les élu·es écologistes souhaitent qu'il n'y ait plus de publicité et se battent depuis des décennies pour atteindre cet objectif. La question de l'affichage libre est très importante. Paris ne respecte pas la loi. Normalement, le taux de surface d'affichage libre est en fonction du nombre d'habitant.es, et Paris n'y est pas. La Ville a l'obligation de créer des panneaux d'affichage

libres mais ne la respecte pas. L'ancienne Mairie du 2^e arrondissement, qui officiellement n'existe plus après la création du secteur Paris Centre mais que les écologistes aiment beaucoup, dispose d'un énorme panneau d'affichage libre. Dans la rue du Château d'Eau, il existe un vaste espace qui pourrait être utilisé pour installer un grand panneau d'affichage libre.

De cette façon, il serait possible de respecter la loi tout en permettant une meilleure information. M. RAIFAUD est d'accord avec un des considérants du vœu de Marion BEAUVALET. Aujourd'hui, avec les réseaux sociaux, on a d'énormes biais de confirmation, on n'accède plus qu'à l'information qu'on est prêt à recevoir et on n'entend plus que ce qu'on a envie d'entendre. C'est terrible pour la démocratie. Il est nécessaire de se confronter à une pensée et à une parole politique qui sont peut-être différentes, et cela se passe dans l'espace public. Les élu·es écologistes sont plutôt en accord avec le vœu de Marion BEAUVALET, à part le troisième attendu qu'ils ne partagent pas car ils souhaitent que la loi et les règles soient respectées. Ils proposent donc à Marion BEAUVALET de retirer ce troisième attendu et, de cette façon, ils pourront voter en faveur de son vœu.

Mme CORDEBARD le remercie et donne la parole à Élie JOUSSELLIN.

M. JOUSSELLIN indique que, d'après les élu·es communistes, le vœu de Marion BEAUVALET pose de bonnes questions. Ils partagent avec elle la volonté de permettre une expression libre des associations, des syndicats et des partis politiques. Comme elle, ils soutiennent les agents de propreté face au travail accru qu'ils ont avec l'affichage sauvage. C'est pour cette raison que, ces dernières années, les communistes du 10^e ont cessé de coller dans l'arrondissement. Le parti politique de Marion BEAUVALET a fait un autre choix. Toutefois, si le vœu pose de bonnes questions, les élu·es communistes n'en partagent ni tous les considérants ni tous les attendus. Ils ne pourront pas voter un vœu qui, en l'état actuel, explique que la Ville de Paris ne respecte pas la loi en oubliant néanmoins de dire qu'il y a aujourd'hui des panneaux d'affichage libres, même si en nombre insuffisant, à Paris et dans le 10^e.

Si les élu·es communistes avaient écrit le vœu, ils auraient préféré proposer, par exemple, de recenser les panneaux qui existaient déjà, de mieux les faire connaître à l'ensemble des habitant·es, d'avoir une page sur le site internet qui rappelle leur existence et qui demande d'en créer des nouveaux. On ne peut pas non plus voter le vœu dans l'état actuel avec le troisième attendu qui pose clairement un problème. Les élu·es communistes rejoignent ainsi la proposition émise par Sylvain RAIFAUD : si Marion BEAUVALET accepte l'amendement du groupe écologiste, cela les aidera à voter le vœu sinon ils ne seront pas en mesure de le faire. Par ailleurs, ils le regretteraient réellement car ils sont certains que, sur ce sujet, il est possible de travailler ensemble et que la culture militante commune peut les y aider sans trop de soucis.

Mme CORDEBARD le remercie et donne la parole à Bertil FORT.

M. FORT regrette que le débat soit en train de dériver sur le sujet de la lutte contre l'affichage sauvage puisqu'il ne s'agit pas vraiment du sujet central du vœu. D'autant plus qu'en ce qui concerne la lutte contre l'affichage sauvage et la lutte contre les tags, M. FORT est le seul qui agit avec constance depuis des années contre ce type de pratiques et de méthodes utilisées aussi par des militant·es de la majorité. M. BONNIER a reconnu tout à

l'heure, même si peut-être il ne s'en est pas rendu compte, d'être un peu moins attentif à la lutte contre l'affichage sauvage à partir du moment où celui-ci concerne des idées ou des propos politiques qui sont proches des siens. Quant à M. RAIFAUD du groupe écologiste, M. FORT a retrouvé une photo des dernières élections législatives de 2024. La photo a été prise à rue de Lancry et montre quatre affiches sauvages pour le candidat du Nouveau Front Populaire, Pouria AMIRSHAHI. Ce que M. FORT conseille à ses collègues, au-delà des beaux discours qu'ils tiennent en Conseil d'arrondissement, c'est de faire respecter à leurs militants l'interdiction de l'affichage sauvage. C'est le premier point même s'il ne s'agit pas du sujet central du vœu. Celui-ci porte sur les panneaux d'expression libre dans le 10^e arrondissement et, de façon générale, à Paris. La loi n'est pas respectée et il faut faire en sorte de la respecter ou bien procéder à un changement législatif. M. FORT votera en faveur du vœu.

Mme CORDEBARD remercie tous les élu-es qui ont donné leur avis. Le vœu de Marion BEAUVALET porte sur plusieurs points, ce qui fait qu'il est possible en partager certains et pas d'autres. Madame la Maire pourrait donner, elle aussi, son avis et dire qu'elle est contre la publicité dans les panneaux sucettes. À de nombreuses reprises, elle a fait savoir qu'elle aimerait que la municipalité se passe de cet argent. Toutefois, une partie de sa majorité considère que ce n'est pas possible pour l'instant de s'en priver car cet argent est nécessaire pour investir sur de nombreux projets. Elle préférerait néanmoins que ces lieux d'affichage puissent servir à autre chose qu'à faire de la publicité, par exemple, pour des voitures. Madame la Maire est, par ailleurs, très fermement opposée à l'affichage sauvage et ne souhaite pas que les agents, les services municipaux ou les élu-es qui donnent des instructions à ces derniers s'érigent en censeurs, c'est-à-dire qu'ils décident ce qui peut être affiché et ce qui ne peut pas l'être. C'est ingérable et c'est une responsabilité qui ne peut pas être portée par les agents.

La diligence et la tension diffèrent sur les messages à caractères illégaux. C'est la nuance que faisait Raphaël BONNIER lorsqu'il parlait de racisme et d'antisémitisme, qui ne sont pas des opinions mais qui sont des expressions illégales. C'est comme ça que la Mairie fait travailler les services car il y a urgence à effacer un message illégal. Il est vrai que le travail de nettoyage des services est insuffisant, pas par manque de volonté mais par manque de moyens. Quant aux diverses expressions, plus ou moins intéressantes et plus ou moins pertinentes selon les points de vue, qui sont dans l'espace public, il est tout à fait périlleux en tant qu'institution de décider celles qu'on laisse et celles qu'on enlève. Madame la Maire ne veut pas faire de la censure politique et ne veut pas que ses agents travaillent de la sorte. Les Parisien-nes, dans leur globalité, se sont exprimés assez clairement contre le collage sauvage. Par ailleurs, elle tient à en indiquer les conséquences sur les services publics parce que, au-delà des principes, il y a la réalité. Celle-ci est que les services publics doivent décoller les affiches, qu'elles soient publicitaires ou qu'elles ne le soient pas, et qu'ils doivent le faire sur des épaisseurs incroyables. Cela représente des heures et des heures de travail et coûte énormément d'argent aux contribuables. Les agents sont parfois obligés de travailler dans des conditions désagréables, comme en ce moment. Ce sont des éléments du vœu qui ne conviennent pas à Madame la Maire.

En revanche, elle ne disconvient pas qu'à l'échelle de Paris il soit possible de permettre davantage d'expression, non pas dans un seul endroit comme à la Mairie du 2^e mais de manière plus dispersée à l'intérieur des arrondissements. Ce n'est pas très facile à organiser et une Mairie d'arrondissement n'en a pas les moyens.

Cependant, il s'agit d'un sujet qu'il serait possible de porter. Elle a eu par ailleurs l'occasion d'en parler avec Marion BEAUVALET à l'occasion d'une interpellation précédente. En l'état, pour Madame la Maire, son vœu n'est pas votable et elle propose donc de voter contre. Il faudrait le réécrire de manière très structurée pour pouvoir le voter. Madame la Maire considère que le sujet est ouvert, qu'il est intéressant, qui doit être travaillé peut-être dans d'autres termes moins partiels que ceux posés actuellement.

Intervention hors micro de M. RAIFAUD.

Mme CORDEBARD demande à Marion BEAUVALET si elle accepte la proposition d'amendement formulée par le groupe écologiste.

Mme BEAUVALET répond qu'elle l'accepte.

Mme CORDEBARD invite les élu·es à passer au vote.

Le vœu de Marion BEAUVALET, relatif à l'affichage libre d'opinion dans le 10^e arrondissement, n'est pas adopté (7 votes contre : Socialiste et apparentée ; 6 votes pour : Les Écologistes, Marion BEAUVALET et Bertil FORT ; 2 abstentions : groupe PCF 10^e).

Mme CORDEBARD invite Marion BEAUVALET à présenter son deuxième vœu relatif à la salubrité et à l'accès aux sanitaires.

En préambule de la présentation de son vœu, **Mme BEAUVALET** souhaite expliquer l'état d'esprit dans lequel celui-ci a été élaboré, et cela pour limiter un certain nombre de propos qui avaient été tenus lors de la présentation de son vœu sur les bancs publics dans le précédent Conseil d'arrondissement. À cette occasion, il avait été dit que son vœu aurait été d'ordre politique. Mme BEAUVALET tient à préciser que le vœu sur les bancs publics comme celui qu'elle s'apprête à présenter sont liés à des remontées faites, pendant la campagne des municipales, par des habitant·es du 10^e arrondissement qui n'étaient pas des militant·es, bien au contraire. Le fait de poser un vœu sur la question des sanitaires comme sur celle des bancs publics, c'est simplement une manière de respecter la parole transmise par les habitant·es. Par ailleurs, si Mme BEAUVALET voulait cliver sur des sujets de manière politique – pour reprendre l'expression qui a été utilisée lors du précédent conseil –, elle le ferait sur d'autres sujets que les bancs et les sanitaires. Une fois posé l'état d'esprit dans lequel son vœu a été élaboré, Mme BEAUVALET le présente.

VŒU DE MARION BEAUVALET RELATIF À LA SALUBRITÉ PUBLIQUE ET L'ACCÈS AUX SANITAIRES

Vu l'article 1 de la Charte des Droits Fondamentaux de l'Union Européenne garantissant le respect et la protection de la dignité humaine par les États membres ;

Vus les articles L.1421-4 du Code de la santé publique (CSP) et L.2212 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) conférant à la maire la responsabilité d'assurer le bon ordre, la sûreté et la salubrité publique au sein de sa commune ;

Considérant le nombre important de personnes présentes sur les quais du canal Saint-Martin en période estivale, estimé à 5 000 par soir par la mairie du 10^e arrondissement ;

Considérant les événements festifs exceptionnels ayant lieu sur la voie publique durant la période estivale, à savoir la Fête de la Musique, la Fête nationale ou encore Paris Plages ;

Considérant l'insuffisance des sanisettes JCDecaux installées par la Mairie de Paris, étant donné leur nombre, leur manque d'entretien, leur temps d'attente prolongé, et leur manque de sécurité pour les usagers et usagères ;

Considérant l'insuffisance du dispositif complémentaire actuel des urinoirs estivaux, installés en deux lieux seulement sur la surface de l'arrondissement, au niveau du bassin des Récollets et du bassin des Marais ;

Considérant l'absence de sanitaires suffisants à proximité des campements de personnes sans-abri, le long du boulevard de la Villette entre la place du Colonel Fabien et Jaurès, et le long du bassin Louis Blanc ;

Considérant les conséquences du manque d'accès à des sanitaires sur la dignité humaine de ces personnes sans-abri, ainsi que sur la salubrité publique ;

Considérant que l'absence de sanitaires impacte particulièrement les femmes, les mettant en situation d'insécurité et renforçant la précarité menstruelle ;

Considérant les promesses de campagne d'Emmanuel GRÉGOIRE et des différentes listes du Parti socialiste d'agir sur ces sujets d'hygiène publique, de sécurité, d'aide aux personnes sans-abri, et d'égalité femmes-hommes ;

Sur proposition de Marion BEAUVALET, élue de La France insoumise, le conseil du 10^e arrondissement :

- **Renforce le dispositif estival d'installation d'urinoirs au niveau du bassin Louis Blanc, bassin du Combat et bassin des Récollets ;**
- **Installe un dispositif d'urgence de sanitaires et d'hygiène qui soit déployé sur les zones de campements de personnes sans-abri du boulevard de la Villette et du bassin Louis Blanc ;**
- **Plaide pour l'extension des horaires d'ouverture des sanisettes à proximité du canal Saint-Martin jusqu'à 2 heures du matin ;**
- **Renforce l'entretien des sanisettes par JCDecaux ;**
- **Renforce l'entretien des urinoirs temporaires par les services de la mairie ;**
- **Engage un travail sur l'égalité d'accès entre les genres aux sanitaires et urinoirs.**

Mme CORDEBARD la remercie et donne la parole à Raphaël BONNIER.

M. BONNIER remercie Marion BEAUVALET pour son vœu qui porte sur un sujet particulièrement important et très politique, autant de santé publique que de dignité humaine, comme celui de l'accès aux sanitaires. Le groupe Socialiste et apparentée partage un grand nombre des préoccupations exprimées qui, par ailleurs, se traduisent concrètement dans la politique parisienne en matière d'accès aux toilettes publiques. À ce propos, il convient de rappeler que Paris dispose du premier réseau mondial de sanitaires automatiques gratuits depuis 20 ans par une décision prise en 2006 par la gauche parisienne, celle-là même que le parti de Mme BEAUVALET combat avec acharnement. Le 10^e arrondissement est particulièrement bien doté, avec plus de 35 sanisettes Decaux sur les

434 que compte Paris, ce qui correspond à un ratio d'une sanisette pour 2 400 habitant.es contre la moyenne parisienne d'une sanisette pour 4 600 habitant.es, selon les données de l'APUR.

Pendant tout l'été, la Mairie déploie un dispositif de propreté renforcé sur le canal Saint-Martin, avec sept urinoirs temporaires mixte, installés tout le long du canal, qui complètent les huit sanisettes Decaux déjà présentes. M. BONNIER profite de l'occasion pour informer qu'à partir de cette semaine, les sanisettes Decaux au bord du canal seront ouvertes toute la nuit, ce qui est important étant donné la fréquentation du canal. En ce qui concerne le point évoqué dans le vœu sur les campements indignes sous le métro aérien, M. BONNIER rappelle que, dès le mois de novembre 2025, la Ville a fait installer 21 urinoirs, répartis par blocs de sept, aux stations de métro La Chapelle, Stalingrad et Jaurès. Comme Mme BEAUVALET l'a évoqué, les points d'eau ont été vérifiés hier par le collectif Le Revers, et ceux qui présentaient des dysfonctionnements ont été remis en service. C'est une priorité pour la Ville de garantir cet accès à l'eau. Bien évidemment cela ne suffit pas. La seule solution durable pour ces campements réside dans l'accès à un hébergement digne pour les personnes qui survivent dans des conditions terribles sous le métro aérien. Le Maire de Paris s'est engagé à aller bien au-delà des compétences de la Ville en ouvrant 4 000 places d'hébergement d'urgence supplémentaires pour pallier l'absence de politique d'accueil digne et solidaire de la part de l'État.

Le groupe Socialiste et apparentée ne votera pas en faveur du vœu de Marion BEAUVALET en raison des difficultés que présente sa rédaction. Tout d'abord, le vœu est écrit comme si la Ville n'agissait pas ou pas assez au sujet de l'accès aux toilettes publiques gratuites, alors qu'il n'existe aucun autre réseau urbain au monde qui soit aussi dense. Il est toujours possible de trouver que ce qui est fait à Paris est insuffisant, mais encore faut-il reconnaître qu'il n'y a pas mieux ailleurs dans le monde et qu'on ne peut pas régler ce type de sujet uniquement par des incantations et du « y a qu'à faut qu'on ». Le deuxième point est que le vœu fait totalement l'impasse – et cela est un peu plus problématique – sur d'autres acteurs majeurs de l'arrondissement qu'on aimerait bien associer et responsabiliser sur cette question. M. BONNIER pense notamment aux gares. Cela fait des années que la Maire du 10^e et son équipe demandent que la gare du Nord, qui génère plus de 800 000 passages quotidiens dans le 10^e, ouvre ses toilettes gratuitement à ses usager·ères. Cependant, ce n'est pas le cas et il suffit de circuler aux abords de la gare du Nord pour s'en rendre compte. Il s'agit d'un combat que M. BONNIER invite Marion BEAUVALET à mener aux côtés de la majorité municipale, mais qui malheureusement ne figure pas dans son vœu.

Enfin, le dernier point qui gêne, c'est que le vœu de Marion BEAUVALET fait complètement l'impasse sur un levier qui est pourtant essentiel, celui de la sanction. En le lisant, on a l'impression que les personnes qui urinent dans la rue sont contraintes de le faire. C'est vrai pour certaines d'entre elles mais pas pour toutes et tous. M. BONNIER dit « toutes et tous » parce qu'il est vraiment très charitable car, en fait, les personnes qui urinent dehors sont à 95% des hommes. Il y a un problème de comportement qu'il faut faire évoluer. Il peut en témoigner personnellement puisque, le soir de la Fête de la Musique, il se trouvait avec les agents de la police municipale près du canal Saint-Martin à un endroit où plusieurs jeunes hommes avaient dû être verbalisés parce qu'ils urinaient dans la rue à moins de 10 mètres d'un urinoir. Il faut quand même arrêter une certaine naïveté sur ce sujet. On a aussi besoin de sanctions et de verbalisations car il n'est pas normal d'uriner dehors comme certains

se le permettent. Pour toutes ces raisons, le groupe Socialiste et apparentée ne votera pas en faveur du vœu de Marion BEAUVALET.

Mme CORDEBARD le remercie et donne la parole à Maxime CROSNIER.

M. CROSNIER indique que le groupe écologiste partage plusieurs points qui ont été exprimés dans le vœu. Tout d'abord, le besoin global de toilettes dans l'espace public. À ce propos, il invite tout le monde à lire l'étude de l'APUR, qui est très intéressante et qui, en ce qui concerne la répartition spatiale des toilettes publiques, montre qu'elles sont en nombre beaucoup plus important à l'est de la capitale qu'à l'ouest. Et cela pour éviter qu'elles attirent les personnes sans domicile fixe. On parle de mobilier anti-SDF, mais l'absence de toilettes publiques participe aussi de cela. Le groupe Les Écologistes voulait signaler que, s'il y a des toilettes en nombre relativement important dans le 10^e arrondissement, il faut néanmoins aller plus loin. Un autre point qui est indiqué dans le vœu, concerne une forme de mélange des usages. En effet, autant sur ces deux situations il y a un besoin de toilettes publiques complémentaires, en revanche, dans un cas, il y a des personnes qui sont contraintes et, dans un autre, des personnes qui ne le sont pas. Pour ces raisons, le groupe Les Écologistes préfère s'abstenir.

Mme CORDEBARD observe qu'il s'agit d'un sujet important qu'elle a porté avec beaucoup de force, ce qui lui a même valu un surnom pendant un temps. Madame la Maire le dit sans ironie car elle se souvient de la bagarre menée, à une certaine époque, avec Sylvain RAIFAUD pour la gare du Nord et l'ouverture de toilettes gratuites. C'est une bataille qu'il faudra poursuivre car il est inadmissible que la clientèle – comme les appelle le vœu –, qui sont 700 000 plutôt que 800 000 en ce moment, sortent de la gare du Nord sans avoir des toilettes et arrivent sur le territoire du 10^e à en chercher une désespérément. La Mairie a également développé des pratiques à destination des personnes sans domicile fixe pour leur permettre d'accéder aux toilettes de certains bars et d'autres établissements, grâce à des dispositifs de solidarité qui ont été développés plutôt de manière « à bas bruit ».

La Mairie a essayé avec beaucoup d'énergie de favoriser l'accès aux toilettes pour les femmes puisque, par essence, l'accès aux toilettes dans l'espace public n'était conçu que pour les hommes, et cela en développant ces fameuses MadamePee. Mme CORDEBARD peut assurer qu'elle et son équipe se sont pris des bordées de toutes sortes au démarrage. Ces toilettes sont très compliquées à entretenir, et cela demande une énergie folle. Par ailleurs, elle effectue avec sa directrice adjointe de cabinet, Catherine MOREAU, un travail très soigné pour repérer tous les endroits où il est possible d'installer des sanisettes Decaux. Il faut en effet des branchements et des accès à l'eau, ce qui n'est pas facile à trouver dans l'espace public où l'on favorise plutôt d'autres types d'installations, comme les fameux « obus » qui sont considérés par les habitant.es comme plutôt encombrants et négatifs.

Que cela ne soit pas assez et que l'on puisse faire davantage – selon l'expression des personnes qui ont remonté leurs demandes à Mme BEAUVALET –, c'est possible. Si celle-ci a des suggestions à faire, la majorité les étudiera. Madame la Maire lui propose quand même, avant de porter des vœux concernant des sujets comme celui des bancs publics, de faire le point sur les politiques qui sont menées avec beaucoup d'engagement par la Mairie. Cette dernière ne souhaite pas être apostrophée de la sorte pour quelque chose qu'elle fait déjà de manière

relativement satisfaisante et avec beaucoup de bonne volonté. Mme BEAUVALET a donné une explication sur son état d'esprit, Mme CORDEBARD lui en donne une sur le sien. Elle lui assure également qu'elle prendra en compte et respectera toute suggestion supplémentaire, idée ou préoccupation précise. Madame la Maire invite ensuite les élu-es à voter le dernier vœu de la soirée ainsi que de la saison.

Le vœu de Marion BEAUVALET, relatif à la salubrité et l'accès aux sanitaires, n'est pas adopté (1 vote pour : Marion BEAUVALET, 9 votes contre : Socialiste et apparentée, groupe PCF 10^e ; 5 abstentions : Les Écologistes et Bertil FORT).

Mme CORDEBARD informe que le prochain Conseil d'arrondissement aura lieu le mardi 22 septembre à 18h30, avant qu'Élie JOUSSELLIN lui fasse remarquer que Bertil FORT doit encore présenter sa question orale. Elle observe que le règlement intérieur voudrait qu'elle lise elle-même le texte de la question et, pour éviter de déroger au règlement, elle suggère de faire un petit amendement établissant que c'est l'élue qui pose la question à devoir la lire. En attendant, Madame la Maire invite son collègue de l'opposition à la présenter.

M. FORT présente sa question.

Q10-2026-02 – QUESTION ORALE DE BERTIL FORT, RELATIVE À LA SITUATION SUR LES QUAIS DU CANAL SAINT-MARTIN

Madame la Maire,

Depuis plusieurs semaines, les images et les communications de la Ville de Paris autour du canal Saint-Martin se multiplient : ouverture de la baignade, quais réaménagés, espace de détente, lieu emblématique du « bien vivre » parisien ;

Si personne ne conteste l'intérêt de rendre le canal plus agréable, de permettre la baignade ou de valoriser cet espace exceptionnel de notre arrondissement, force est de constater qu'il existe aujourd'hui un décalage croissant entre la communication du Maire de Paris et de la mairie du 10^e d'un côté, et la réalité vécue par de nombreux riverains de l'autre ;

Les habitants vous alertent depuis des années sur une situation devenue structurelle : quais saturés dès les beaux jours, nuisances sonores récurrentes, musique amplifiée, consommation d'alcool, déchets en quantité importante, verre brisé, baignades en dehors des zones autorisées, sentiment d'abandon et difficultés croissantes pour faire respecter les règles pourtant déjà existantes ;

À cela s'ajoute une autre évolution qui inquiète de nombreux habitants : la transformation progressive du canal en espace de consommation, avec le départ de commerces de proximité remplacés les uns après les autres par des bars, cafés, restaurants ou activités tournées vers une clientèle de passage ;

Pendant la campagne municipale, Emmanuel GRÉGOIRE s'était engagé, auprès des associations parisiennes mobilisées contre les nuisances sonores, à renforcer la lutte contre ces nuisances, à déployer des outils de mesure, à améliorer la concertation avec les habitants, à lutter contre les incivilités et à mieux protéger la tranquillité publique ;

Le canal Saint-Martin constitue aujourd'hui un test concret de la capacité de la Ville à concilier attractivité, animation, qualité de vie et tranquillité publique.

Je souhaite donc savoir :

- ***Quelles mesures concrètes la mairie entend mettre en œuvre dès cet été pour adapter les dispositifs de prévention, de médiation, de propreté, de sécurité et de contrôle à la fréquentation réelle du canal pendant les beaux jours, et pour mieux lutter contre les nuisances sonores, les déchets, les baignades en dehors des zones autorisées et les autres incivilités régulièrement signalées par les habitants ;***
- ***Si la mairie du 10^e est favorable à la mise en place d'un groupe de travail associant la Ville de Paris, la mairie d'arrondissement, la Préfecture de police, la police municipale, les riverains, les commerçants et les associations afin de définir une stratégie d'avenir pour le canal Saint-Martin, notamment sur l'équilibre entre animation, tourisme, qualité de vie des habitants, tranquillité publique, diversité commerciale et préservation des commerces de proximité.***

M. FORT ajoute qu'il vient juste de recevoir une vidéo d'un habitant qui a filmé, une demi-heure plus tôt, une bagarre entre jeunes sur les quais du canal Saint-Martin.

Mme CORDEBARD le remercie et donne la parole à Raphaël BONNIER.

M. BONNIER a bien compris que Bertil FORT considère qu'il y a un décalage entre la communication de la Ville et la réalité. Il tient ainsi à le rassurer que la municipalité est parfaitement consciente des difficultés et des nuisances qui sont vécues en ce moment par un certain nombre de riverain·nes du canal Saint-Martin. Ces dernier·ères en parlent dans les courriels qu'ils et elles envoient à la Mairie, ce qui par ailleurs n'empêche pas d'autres riverain·nes et parfois les mêmes de se réjouir de la formidable transformation du canal grâce à la piétonisation, aux travaux de réaménagement, à l'ouverture de la baignade et aux moments de rafraîchissement qu'elle permet. Ce n'est donc pas spécialement la communication de la Ville qui est en décalage avec la réalité mais, tout simplement, le fait que la situation actuelle du canal Saint-Martin est particulièrement complexe et qu'il est difficile – à moins d'être rempli de certitudes comme Bertil FORT– d'avoir un avis très tranché sur le sujet.

La réalité est que ces nuisances sont documentées et connues. Elles ont été particulièrement intenses pendant les derniers quinze jours de chaos climatique que Paris a vécu et qui a décuplé la fréquentation déjà importante du canal Saint-Martin. Concernant ces problématiques de nuisance sonore, M. BONNIER considère comme inacceptable que des habitant.es en pleine canicule subissent une double peine ne pouvant pas ouvrir les fenêtres la nuit pour bénéficier d'une fraîcheur toute relative parce que des gens mettent de la musique amplifiée très forte sous leurs fenêtres. C'est inacceptable, et la municipalité ne l'accepte pas de la même manière qu'elle n'accepte pas que certaines personnes laissent leurs déchets par terre en partant. Il y a environ une poubelle tous les vingt mètres tout le long du canal Saint-Martin. On dit parfois que ces poubelles sont pleines, mais ce n'est pas toujours vrai. Une semaine plus tôt, M. BONNIER est allé en vérifier lui-même un certain nombre pour voir si elles étaient pleines. Elles ne le sont pas toujours et quand bien même c'est le cas, on peut marcher et aller cinquante mètres plus loin pour jeter ses déchets.

Tout à l'heure, il a été évoqué la question des passerelles et des dizaines de jeunes qui se sont blessés de manière parfois très grave et qui ont contribué à saturer les urgences dans une période difficile. Le fait d'installer des barrières sur les passerelles n'a malheureusement pas empêché les plongeurs. La seule mesure efficace a été la présence de la police nationale ou municipale. Cependant, compte tenu des moyens disponibles actuellement, il n'est pas possible de disposer tout le long du canal une trentaine de policiers nationaux ou municipaux de 16 heures à minuit tous les jours uniquement pour empêcher les sauts. Les messages de prévention ont été diffusés et portés par les élu-es, mais force est de constater que ces messages n'ont pas toujours été entendus. Il existe ainsi plusieurs pistes sur lesquelles la Maire et l'équipe municipale travaillent activement. En premier lieu, le fait de pouvoir s'outiller davantage sur la lutte contre les nuisances sonores en saisissant les enceintes qui diffusent de la musique amplifiée après 23 heures, que ce soit par la police nationale ou municipale. Il est nécessaire de pouvoir confisquer ces enceintes, la simple verbalisation n'étant pas suffisante. On a besoin de davantage de moyens, ce qui est le cas depuis ce week-end avec une forte présence de la police municipale sur tout le canal, de davantage de médiation et de prévention ainsi que de sanctions pour punir les conduites nombreuses qui existent sur le canal Saint-Martin.

En ce qui concerne la propreté, le dispositif peut être redimensionné mais il est déjà de dimensions très importantes. Il est nécessaire de faire évoluer les comportements par la prévention mais aussi par la sanction. La municipalité ne peut y parvenir qu'en associant les habitant.es. C'est bien son intention et la Mairie est en contact permanent avec elles et eux, à qui M. BONNIER réitère tout son soutien. Bien entendu que la baignade et les usages du canal Saint-Martin en été sont absolument géniaux et appréciés aussi par les riverain·nes – et si M. FORT était totalement de bonne foi reconnaîtrait que beaucoup d'entre elles et eux en sont extrêmement heureux·ses. Cependant, il y a des nuisances réelles que la Mairie ne minimise ni ne banalise pas. Au contraire, elle cherche à les combattre avec les moyens dont elle dispose réellement car elle est en responsabilité. C'est peut-être plus exigeant que la posture attentatoire dont M. FORT a fait la démonstration. La majorité reste à sa disposition pour continuer à en parler dans les semaines et les mois à venir.

Mme CORDEBARD le remercie.

Mme CORDEBARD indique qu'elle n'a pas l'intention de lancer un débat en fin de séance mais qu'elle lui donnera quelques éléments de réponse en s'exprimant aussi au nom des élu-es qui sont intervenu.es tout à l'heure sur le sujet. Tout d'abord les vagues de chaleur et les baignades dans le canal ne peuvent pas être considérées séparément, les deuxièmes ayant démarré bien avant que l'ouverture de la baignade soit autorisée comme conséquence des vagues de chaleur. Cette autorisation a été une réponse insuffisante car l'ouverture de la baignade a concerné un seul endroit, mais elle a quand même permis de sécuriser cette dernière, à certaines heures et dans une partie du canal, avec des maîtres-nageurs et un dispositif de sécurité. L'emballement des Parisien·nes a été très grand en raison aussi du fait qu'aucun autre lieu de baignade était ouvert pendant cette période. Madame la Maire sait à quel point le quotidien des riverain·nes du canal Saint-Martin est compliqué en ce moment, surtout la nuit, comme d'ailleurs celui des personnes qui habitent à proximité de certains jardins qui sont ouverts la nuit.

Il y a beaucoup de monde dehors la nuit en cette période de l'année, qui est aussi celle où les jeunes ont terminé l'école ou passé leurs examens à l'université. Un grand nombre d'étudiants ne peuvent pas rentrer chez eux tellement leurs logements sont suffocants. Et il n'y a pas que les étudiants. Des familles avec enfants sont allées dormir dans les jardins plutôt que de rester enfermées dans leurs appartements inadaptés aux fortes chaleurs. Il faut regarder la réalité dans son ensemble. Pour être concrète et éviter le « vous ne faites pas » que M. FORT répète à chaque fois sans rien proposer, Madame la Maire pense qu'il faut absolument que les lieux de baignade ouvrent tous en même temps. La majorité municipale défendra ce principe pour Paris et pour le 10^e, car le canal Saint-Martin n'est pas en mesure d'accueillir toute la population d'Île-de-France qui a envie de se baigner.

La deuxième partie du problème – comme Raphaël BONNIER l'a expliqué –, c'est qu'en dépit de ses efforts très importants – auxquels Madame la Maire espère que M. FORT pourra s'associer –, la municipalité ne dispose pas à l'heure actuelle de moyens humains suffisants aussi bien en termes de police que de médiation. À l'échelle du 10^e, il n'y a pas la capacité de répondre à la fréquentation d'un lieu qui est devenu francilien et qui est pratiqué par des milliers de gens. Cette situation ne peut pas se régler à l'échelle de l'arrondissement. C'est pourquoi Mme CORDEBARD est en contact avec le Maire de Paris, auquel elle a demandé de lui envoyer de l'aide au fur et à mesure de ses moyens. Elle espère que l'arrondissement aura davantage de policiers, de maîtres-nageurs et de médiateurs ainsi que davantage d'accompagnement pour la jeunesse. La fréquentation du canal Saint-Martin par de très nombreux adolescents nécessite la mobilisation des clubs de prévention. Madame la Maire rencontrera le Préfet dans les jours à venir et, à cette occasion, elle lui demandera de l'accompagnement et de l'aide car, pour intervenir sur une activité sonorisée comme celle qui s'est déroulée sur le square des Maures avec 200 ou 300 personnes, elle n'enverra jamais quatre agents. Ce serait dangereux pour les agents comme pour les gens qui font la fête. Si l'on veut, à un moment donné, confisquer les enceintes et évacuer les lieux dans le calme parce qu'il est trop tard et qu'il ne faut plus faire de bruit, il est nécessaire de disposer de beaucoup d'agents.

En tant que Maire du 10^e arrondissement, Mme CORDEBARD n'a pas les moyens pour résoudre, à elle seule, ces difficultés. C'est ce qu'elle explique dans les échanges avec les riverains. Son travail est de faire en sorte d'obtenir ces moyens et, sur ce sujet, elle espère que les élu-es pourront parler d'une seule voix. Quant au travail avec les riverain·nes, il a déjà été réalisé de manière très exhaustive en termes d'aménagement. Elle n'est pas d'accord avec Bertil FORT lorsqu'il dit que l'embellissement, le verdissement et la végétalisation représentent des risques. Quand on embellit et on végétalise un quartier, on ne fait pas prendre des risques à la population. Ce sont les usages qui sont problématiques, mais le fait d'ouvrir un nouveau jardin ou de planter de nouveaux arbres est toujours positif pour la ville. N'avoir sur les bords du canal Saint-Martin – comme le demandaient autrefois les Bâtiments de France – que du gris et pas de la verdure ou, plus loin dans le temps, n'avoir que des voitures garées sur les berges comme dans les vieux films de Simenon, ce n'est pas la solution pour que les riverain·nes aient la paix.

Il y a deux écoles qui s'affrontent entre lesquelles il faut trouver le bon équilibre, ce qui n'est pas facile. Le problème se pose chaque année – cette année avec une intensité accrue – de savoir si le canal est à tout le monde ou s'il est à ses riverain·nes. En tant que Maire, Mme CORDEBARD a conscience que le canal est nécessairement aux deux et qu'il faut donc nécessairement retrouver un équilibre. Elle n'a jamais adhéré au

projet du Docteur LUKACS qui, depuis 25 ans, voudrait que le canal devienne une « zone blanche » du bruit, sans pollution sonore, c'est-à-dire un espace qui n'accueille personne. Elle comprend bien les difficultés des riverain·nes qui sont confronté·es aux bruits, et elle sait qu'il faut trouver des solutions. Toutefois, le seul lieu de fraîcheur, le seul lieu où il y a de l'eau aux alentours, avec le canal de l'Ourcq, ne peut pas être réservé uniquement aux riverain·nes. Il faut accepter qu'il y ait une fréquentation qui ne soit pas exclusivement locale, surtout dans un arrondissement où les gares du Nord et de l'Est amènent un million de personnes chaque jour. En conclusion, Mme CORDEBARD observe que, comme c'est souvent le cas, la question de M. FORT est très ancrée dans le « rien ne va ». À l'entendre, on croirait vraiment qu'il n'aime plus le 10^e. Elle préférerait le voir porter des sujets qu'il aime dans le 10^e et sur lesquels il serait éventuellement possible de travailler ensemble.

Avant de clore la séance, Mme CORDEBARD voudrait que l'ensemble des élu·es aient une pensée pour deux personnes qui ont beaucoup travaillé pour le 10^e arrondissement au cours des dernières années et qui, pour des tas de raisons, vont partir vers de nouveaux horizons et travailler ailleurs. Il s'agit de Malika BOUCHEKIF et de Célia MELON que Madame la Maire souhaite remercier.

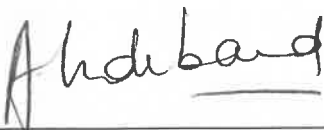
Applaudissements de toute l'équipe municipale.

Mme CORDEBARD ajoute que Malika BOUCHEKIF et Célia MELON ont dirigé pendant des années l'ensemble des travaux de la mairie et ont veillé à la bonne marche de l'arrondissement en donnant des heures et des heures de leur temps pour organiser, par exemple, les élections municipales ; le 10^e étant pratiquement le seul arrondissement de Paris où celles-ci se sont déroulées sans incidents. La Mairie a profité d'une équipe de femmes particulièrement performante qui a, par ailleurs, fourni un accompagnement extraordinaire à Madame la Maire. Elle voudrait remercier Célia MELON au nom de tous les élu·es et lui souhaiter bonne chance pour la suite.

Applaudissements de toute l'équipe municipale.

Mme CORDEBARD fera en sorte que ses remerciements arrivent également à Malika BOUCHEKIF. Elle souhaite à tous les présents de passer un bel été et leur donne rendez-vous en septembre.

La séance est levée à 22h31.

Signature 	Signature 
Mme Alexandra CORDEBARD Maire du 10 ^e arrondissement	Mme Enora BRETON, conseillère du 10 ^e arrondissement Secrétaire de séance